

# LANDAISES

## LANDES ATTRACTIVES

L'humour au service de  
la promotion du territoire

## GRAND DAX

Bilan à mi-mandat

## AIDE ALIMENTAIRE

La demande  
accentuée par  
l'inflation

# ANIMAUX CES MÉTIERERS QUI ONT DU CHIEN



# COUP DE BUZZ



## SALON LES LANDAIS À MAISON & OBJET

Le salon Maison & Objet s'est tenu à Paris du 7 au 11 septembre. Événement médiatique de la décoration et de l'art de vivre, il attire près de 70 000 visiteurs en quête des dernières tendances. Parmi les 2 500 exposants, quatre entreprises landaises soutenues par la région Nouvelle-Aquitaine avaient fait le déplacement : Maison de plage, accessoires de mode et de voyage (Capbreton), Maison Joseph, bijoux en céramique faits main (Seignosse), Brique rouge, sacs et accessoires (Hossegor) et Le Sou français, bijoux et accessoires (Hossegor).



GRÉGORY  
BOYER

## GASTRONOMIE UN NOUVEAU BISTROT AUX BAIGNOTS

À Dax, la pizzeria Pinocchio s'est transformée cet été en restaurant bistronomique avec l'arrivée de l'ancien second du Moulin de Poustagnacq (Saint-Paul-lès-Dax), Grégory Boyer, associé à sa femme Virginie pour leur O' Bistrot Baignot. À deux pas du centre-ville, l'ex-agent cuisinier dans la fonction publique change sa carte de saison chaque mois, mariant produits du terroir et saveurs des îles. Au menu de la

fin d'été, boudin béarnais, figues, éclats de noisettes et réduction sangria ou cabillaud confit aux épices douces, émulsion coco-citron vert et risotto crémeux.

29 avenue Eugène Milliès-Lacroix - Dax  
Facebook Obistrotbaignot



© Cie Aquacoustique

## FESTIVAL LES ARTS EN DES ROUTES

Pour sa nouvelle édition, le festival des arts vivants de la communauté de communes du Pays grenadois propose, du 27 septembre au 7 octobre, 12 rendez-vous dans les marchés, arènes, médiathèques du territoire, et même autour de la piscine de Grenade-sur-l'Adour pour un concert aquatique en « do nageur ». Au programme : spectacle de clowns, conte, cabaret, cirque, chant, rock, soul, jazz...

[www.cc-paysgrenadois.fr](http://www.cc-paysgrenadois.fr)

Renseignements et billetterie :  
05 58 45 45 98

# 4



**24 ANNONCES LÉGALES**  
**VENTES AU TRIBUNAL**  
**APPELS D'OFFRES**  
**AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES**  
**VIE DES SOCIÉTÉS**  
**MANDATAIRES JUDICIAIRES**

**35 TENDANCES BOURSE**

**36 QUOI DE NEUF ?**  
 Artelandes : l'art pour tous

#### 4 FOCUS LANDES

##### Animaux

##### Ces métiers qui ont du chien

- . Zoomalia :
- du flair et de l'ambition
- . Vet'Ostéo : médecines naturelles pour animaux
- . Mon dog et moi : apprendre à décoder son chien
- . Cynthia Jaecker, profession pet-sitter
- . Pattes à Plouf : station de lavage canin

#### 14 LANDES ATTRACTIVES

L'humour au service de la promotion du territoire

#### 16 ACTU LANDES

Grand Dax : bilan à mi-mandat

#### 18 ACTU LANDES

Aide alimentaire : la demande accentuée par l'inflation

#### 20 ON EN PARLE

#### 23 DROIT

Garantie de vices cachés : les délais



Hebdomadaire créé en 1944 - Édité par COMPO-ECHOS SARL au capital de 50 000 € - Siège social : 108 rue Fondaudège 33000 Bordeaux - Bureaux landais : 12 rue du IV-Septembre 40000 Mont-de-Marsan - Tél : 05 58 45 03 03 - mail : contact@annonces-landaises.com - 120 av. Georges-Clemenceau 40100 Dax  
 • Président honoraire : Jean-Louis **DUMOLIA** • Directeur de publication : Guillaume **LALAU** • Directeur délégué : Nicolas **THOMASSET** • Rédactrice en chef : Nelly **BÉTAILLE** - 07 85 39 51 22 - n.betaille@annonces-landaises.com • Rédaction : Julie **DUCCOURAU**, Cécile **AGUSTI**, Hubert **RAFFINI**, Anne **TAUTOU**, Isabelle **TRANCOEN**, Christine **LAMAISON** • Direction artistique : David **PEYS** • Maquettistes : Noëlle **SANZ**, Sarah **ALBERT**, Cyrielle **MICHAUD** & Raphaëlle **MOURET** • Responsable Organisation et Systèmes d'Information : Ophélie **BROUTTIER** • Webmarketing : Cyrielle **MORFEA** • Assistante communication digitale : Magalie **RICCETTI** • Service annonces légales et abonnements : Liliane **DORRER** • Service commercial marchés publics : Cathy **DARTHENUCCQ** - 06 12 98 21 75 - marchespublics@annonces-landaises.com • Service commercial annonces légales : Christophe **CLERTEAU** - c.clerteau@annonces-landaises.com • Publicité : Guillaume **LALAU** et Christine **SABOURIN** - 05 56 52 32 13 - publicite@echos-judiciaires.com • Direction financière et administrative : Katia **DE STEFANO** • Responsable comptable : Florence **MANOEUVRIER** • Service comptabilité : Élodie **VIGNEAU** • Dépôt légal à parution hebdomadaire • Parution le samedi  
 • Impression : **ROTIMPRES** Carrer del Pla de l'Estany, sn, 17181 Aiguaviva, Girona, Espagne • Routage : IGS (Sainte-Colombe-en-Bruilhois) • Commission paritaire n° 0628 | 83288 • ISSN 1270-704X • Prix de vente : 1,50 € • Abonnement annuel papier + web : 50 € • Membre de RésoHebdoEco



# ANIMAUX CES MÉTIERS QUI ONT DU CHIEN



Le marché des animaux de compagnie est en plein boom, en progression de 7 % en 2022, avec un chiffre d'affaires de 5,8 milliards d'euros au niveau national, selon une étude menée par l'association PromoJardin-Prom'animal en partenariat avec *Les Échos*. Les Français chouchoutent leurs « 80 millions d'amis », et la tendance de fond s'est encore accentuée en 2020 et 2021 avec les confinements de la période Covid. Alors que les animaleries ont encore enregistré une hausse de leur activité de 17 % l'an dernier, de nouveaux métiers se développent pour garantir le bien-être de ces compagnons du quotidien et parfois aussi celui de leur propriétaire.





OOO

À Saint-Geours-de-Maremne, l'animalerie landaise Zoomalia est devenue un poids lourd de l'e-commerce en seulement 13 ans. Aujourd'hui, elle développe une stratégie multicanale avec l'ouverture de 36 magasins.

Par Anne TAUTOU

# ZOOMALIA DU FLAIR ET DE L'AMBITION

**O**n l'a découverte sur le web en 2010 à travers ses marques de croquettes et accessoires de tout poil. Zoomalia, commerce uniquement en ligne au départ, faisait alors office d'ovni tant les spécialistes du secteur étaient rares sur la toile. Treize ans plus tard, on la retrouve parmi les références françaises des animaleries en ligne avec un chiffre d'affaires de 84 millions d'euros, une croissance de 27 % en 2022 et classée à la 111<sup>e</sup> place des entreprises les plus innovantes de France en 2023<sup>(1)</sup>.

Face à la crise économique et au ralentissement du commerce en ligne, elle a trouvé un nouveau relais de croissance en développant un réseau de 36 magasins de proximité étendus sur toute la zone ouest en périphérie des grandes villes. D'ici 2025, une centaine de boutiques devraient mailler l'ensemble du territoire français. C'est l'un des nombreux objectifs de Pierre-Adrien Thollet, son PDG. « Nous souhaitons en priorité mettre les bouchées doubles sur cette offre de proximité, importante pour l'avenir de Zoomalia et c'est un réel levier de développement », indique le dirigeant.



PIERRE-ADRIEN  
THOLLET  
PDG de Zoomalia



## CROQUETTES FRANÇAISES

Ces boutiques reconnaissables à leur enseigne bleu ciel, orange et blanc, commercialisent une gamme d'accessoires pour chiens, chats et nouveaux animaux de compagnie (NAC), 12 marques exclusives dédiées à des univers différents, comme « Zoolia » pour les équipements, « Quality Sens » pour la nutrition santé, « Iako » pour les lapins... auxquelles vient s'ajouter le conseil en magasin. Elles proposeront bientôt davantage de services spécialisés, dans la lignée de ses Dogwash, salles de bain adaptées pour laver son chien. « Favoriser et personnaliser l'expérience client », voilà le challenge que Pierre-Adrien Thollet a lancé à ses équipes pour 2024.

Dans cette même perspective, l'entreprise vient de mettre en vente sa propre gamme de croquettes « Crocorico » de fabrication française pour lever les doutes des usagers sur la composition de l'alimentation animale. « On a travaillé avec l'objectif de proposer un produit 100 % français, mais aussi qu'à minima 80 % des ingrédients soient garantis d'origine française », signale Marion Paris, responsable de la communication.

## ANTICIPER LES TENDANCES

En créant Zoomalia en 2010, Pierre-Adrien Thollet souhaitait apporter une réponse optimale aux besoins des consommateurs. « L'idée de départ était de proposer le plus grand choix de produits de qualité pour tous les animaux au meilleur prix, avec un service flexible, rapide et pratique et mettre à profit notre expertise web pour croître rapidement sur un marché encore peu développé en France à l'époque. Nous sommes restés longtemps un pure player jusqu'au développement de notre chaîne de magasins », explique le fondateur. Sa stratégie ambitieuse et sa faculté à anticiper les tendances vont accélérer son succès. La société connaît une



Un réseau de 36 magasins en périphérie des grandes villes

croissance sur le net de 35 à 65 % les premières années. Avec une augmentation de 116 % de ses effectifs sur les trois dernières années, elle compte désormais 300 salariés dont 180 dans les Landes. L'explosion du marché des animaux n'est pas étrangère à cette forte croissance. Aujourd'hui un Français sur deux possède un animal de compagnie<sup>(2)</sup> et y consacre un budget moyen de 943 euros par an<sup>(3)</sup>.

## SECTEUR PORTEUR

Les animaleries se sont engouffrées dans ce secteur porteur faisant basculer les consommateurs habitués des grandes surfaces alimentaires vers ces nouveaux spécialistes. Le cœur de cible de Zoomalia se situe entre 25 et 45 ans. « Ce ne sont plus seulement les quadragénaires qui prennent un chien pour faire plaisir à leurs enfants, mais aussi les jeunes qui testent leur capacité à s'occuper d'un animal », précise Marion Paris. Et ces « pet parents » comme on les appelle, poussent plus facilement les portes de l'animalerie. Avec un catalogue de 30 000 références, « chez nous, le panier moyen est compris entre 25 et 40 euros en magasin et de 65 à 85 euros sur le web ».

## LA LOGISTIQUE, UN SECTEUR CLÉ

Autre secret de l'enseigne : le parti pris de maintenir sa logistique en interne et d'en automatiser des étapes a également compté dans sa réussite. Une manière de répondre plus rapidement aux commandes et d'avoir davantage de souplesse pour la livraison d'1,5 million de colis chaque année. Après deux extensions en 2020 et 2022 augmentant la surface des entrepôts de Saint-Geours-de-Maremne de 3 000 à 21 000 m<sup>2</sup>, l'enseigne s'est dotée d'un équipement dernier cri.

Enfin ses innovations sont accompagnées d'une culture d'entreprise tout aussi novatrice. Zoomalia est par exemple la première en France à autoriser un congé exceptionnel « animaux malades ».

L'aventure entrepreneuriale de Pierre-Adrien Thollet poursuit aujourd'hui son développement en se réinventant chaque jour pour entrer dans de nouvelles phases de croissance.

<sup>(1)</sup> Étude 2023 réalisée par Les Échos et Statista

<sup>(2)</sup> Étude 2022 de la FACCO

<sup>(3)</sup> Selon IFOP pour Woopets, données 2022

# VET'OSTÉO MÉDECINES NATURELLES POUR ANIMAUX

À Saint-Paul-lès-Dax, la vétérinaire Nolwenn Patte a créé Vet'Ostéo en 2020 pour « réparer les animaux en douceur » grâce aux bienfaits des médecines naturelles. Visite.

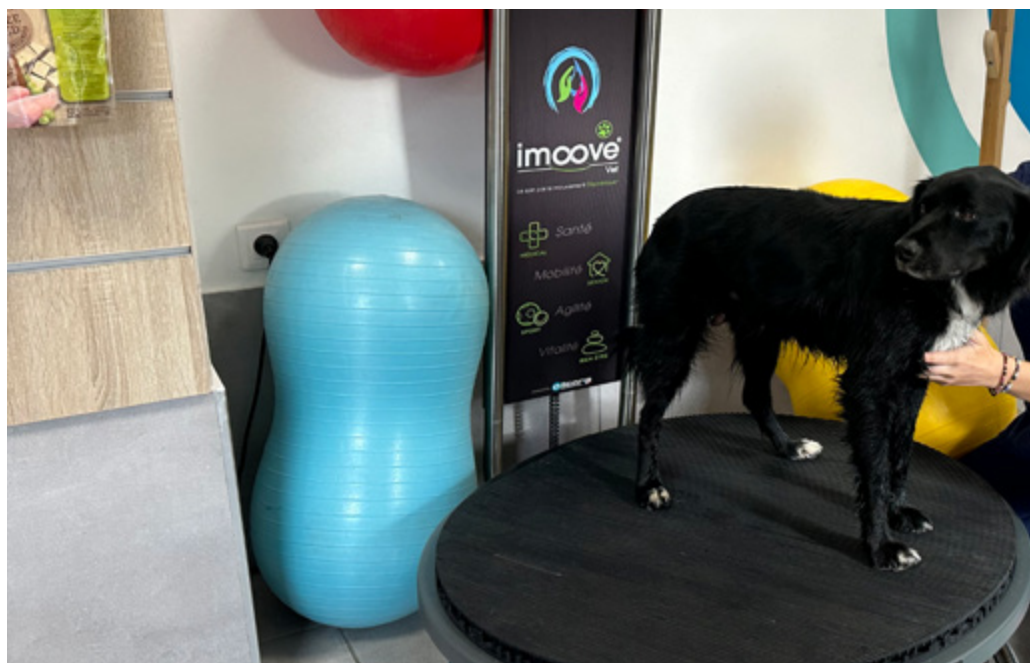
Par Hubert RAFFINI

**L**e site, face au centre commercial du Grand Mail, est unique dans les Landes et rare ailleurs. Il se compose d'une clinique vétérinaire classique (Bio'Vet) dans laquelle interviennent huit médecins et, à deux pas, un espace calme et apaisant dédié à l'ostéopathie, la rééducation fonctionnelle, l'hydrothérapie, l'acupuncture et la médecine naturelle pour chiens, chats et nouveaux animaux de compagnie (NAC). Dans sa pratique de chirurgie orthopédique, Nolwenn Patte, qui a pour devise « En tout, rechercher l'équilibre », constatait qu'il manquait une alternative entre chirurgie et anti-inflammatoires. En plus de son diplôme de vétérinaire, elle a donc décidé de se former à l'ostéopathie, à la physiothérapie y compris l'hydrothérapie - « Logique dans une ville thermale », sourit-elle - et même à la phytothérapie. C'est ainsi qu'en 2020, pour permettre aux meilleurs amis de l'homme, de bénéficier des médecines manuelles et naturelles, est né à Saint-Paul-lès-Dax, Vet'Ostéo.

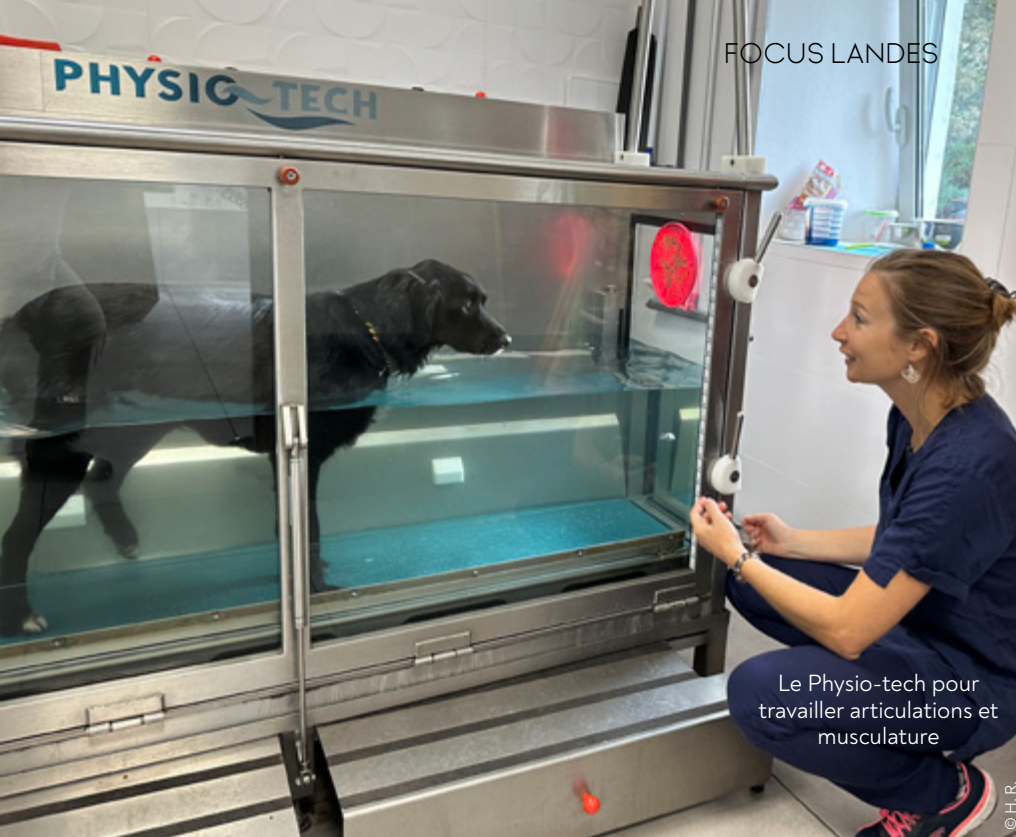
Sont notamment concernés les animaux âgés, handicapés ou en phase post-opératoire, mais aussi les chiens de sport (agility, canicross, flyball, ring, pistage...) en préparation physique. La première consultation permet d'établir un diagnostic en observant les troubles locomoteurs ou la boiterie de l'animal et également à partir des informations transmises par le maître, avant de définir un parcours de soins.

## ÉQUIPEMENT COMPLET

Vet'Ostéo dispose d'un équipement complet. On y trouve une table réglable pour les actes d'ostéopathie, des manipulations visant à traiter, voire à prévenir les troubles fonctionnels, mais aussi différents appareils spécialisés. Une plateforme tactile permet de repérer la dissymétrie des appuis des pattes. Un laser à faisceau diffus - port de lunettes obligatoire pour le patient comme pour







Le Physio-tech pour travailler articulations et musculature

© H.R.

le thérapeute - estompe douleurs et inflammations. Un Imoove-vet, disque mobile à vitesse et inclinaison réglables, stimule les réflexes proprioceptifs. Et surtout, un Physio-tech, une sorte de gros aquarium d'eau filtrée à remplissage et vidange rapides, avec tapis roulant immergé, permet aux chiens, et même aux chats, de travailler - moyennant quelques friandises - articulations et musculature sans la charge du poids du corps.

« La récupération post-traumatique ou postopératoire est plus rapide et il y a moins de complications », précise Nolwenn Patte qui rappelle « qu'il n'y pas si longtemps, chez un animal une hernie discale était synonyme d'euthanasie. Aujourd'hui, on dispose de tout ce qu'il faut pour réparer en douceur. »

**« ILS ABSORBENT LES ÉMOTIONS »**

De plus en plus, Nolwenn Patte est amenée à combiner des séances pour animaux avec des séances pour leur maître. Elle manipule l'animal de compagnie et parallèlement un ostéopathe traite le maître. « L'animal absorbe tellement les émotions du maître - comme une éponge - que les résultats de ces doubles séances sont souvent probants et font disparaître des blocages », indique la vétérinaire ostéopathe qui constate que « de plus en plus de maîtres sont réceptifs à ces techniques douces basées sur le développement du sens du toucher ».



L'Imoove-vet, un disque mobile à vitesse et inclinaison réglables, stimule les réflexes proprioceptifs

© H.R.



Nolwenn Patte propose une alternative entre chirurgie et anti-inflammatoires

© H.R.



Port de lunettes obligatoire pour le laser à faisceau diffus

○○○

© H.R.



# MON DOG ET MOI

Passionnée d'animaux, Joséphine Delagrée est comportementaliste canin depuis 2015 à Tosse au sein de sa micro-entreprise Mon dog et moi.

L'objectif : accompagner les personnes dans l'éducation de leur chien pour rétablir une relation harmonieuse.

Par Anne TAUTOU

## APPRENDRE À DÉCODER SON CHIEN

**L**es chiens sont 7,6 millions<sup>(1)</sup> à vivre dans nos foyers et pour s'occuper d'eux, rien n'est trop beau. Ils ont désormais vétérinaires, nounous, éducateurs et même comportementalistes. « La vision des gens a évolué sur les chiens. Ils ne sont plus des outils mais ont intégré la famille qui y consacre une part de son budget », constate la comportementaliste Joséphine Delagrée, fondatrice de Mon dog et moi.

Si son métier connaît un bel essor depuis la crise Covid, il n'est pas vraiment réglementé, il s'exerce le plus souvent à titre libéral après une formation obligatoire qui fournit l'Attestation de connaissances pour les animaux de compagnie d'espèces domestiques (Acaced). Il nécessite néanmoins de l'expérience, comme en atteste le parcours de cette ancienne animalière de parc zoologique de Marineland sur la Côte d'Azur : « J'ai débuté avec les dauphins et les otaries. Puis, après avoir été assistante vétérinaire, j'ai suivi de nombreuses formations pour parfaire mes connaissances. »

### DONNER DES CLÉS

Alors, quand un chien saute sur les invités, mordille ou détruit le canapé, c'est elle qu'on appelle. Le bouche-à-oreille lui assure environ une centaine d'élèves à

quatre pattes par an. Et Joséphine Delagrée insiste d'emblée sur la race de l'animal qui induit certains traits de caractère : « C'est important d'en être conscient et d'accepter d'avoir le chien qu'on a. » Après un premier bilan, sa mission : donner des clés pour aider à comprendre les signaux du chien et y apporter les bonnes réponses. Des séances d'exercices avec maître et chien permettront de diminuer ou d'arrêter ses mauvaises habitudes. « Je travaille en éducation bienveillante. L'idée consiste à motiver l'animal, lui montrer les bons comportements pour avoir ce qu'il souhaite. » Il faut compter cinq séances en moyenne pour que sa boule de poils devienne le compagnon de ses rêves.

<sup>(1)</sup> Étude 2022 de la Fédération des fabricants d'aliments pour chiens et chats, oiseaux et autres animaux familiers (Facco)



La mission de Joséphine Delagrée : donner des clés pour comprendre les signaux du chien



# CYNTHIA JAECKER

Sous le nom de Pattes Vadrouille, Cynthia Jaecker intervient, depuis Labenne, au domicile de ses clients pour prendre soin de leurs animaux de compagnie en leur absence.

## PROFESSION PET-SITTER

Par Anne TAUTOU

**O**n a souvent l'image du pet-sitter avec cinq ou six laisse en main qui promène une flopée de chiens. Les profils de ces gardes d'animaux à domicile sont pourtant très variés. Cynthia Jaecker, fondatrice de Pattes Vadrouille, fait du sur-mesure et répond aux demandes de chaque foyer pour tout type d'animaux de compagnie. « Cela dépend. Parfois on m'appelle pour promener le chien, donner un médicament, faire voler des oiseaux ou laisser une petite lumière la nuit pour l'animal... », sourit la jeune entrepreneuse de 25 ans. Titulaire de la formation obligatoire Acaced<sup>(1)</sup> option « chien, chat et nouveaux animaux de compagnie (NAC) », la pet-sitter a complété ses connaissances avec des stages en éducation canine et des interventions dans une clinique vétérinaire et une pension animalière.

### OFFRIR DU BIEN-ÊTRE

Installée à Labenne, cela fait deux ans et demi qu'elle a lancé sa micro-entreprise. Et à en voir ses réseaux sociaux, ils sont nombreux à faire appel à ses services. « Certains ont de longues journées de travail, d'autres partent en vacances. Je suis aussi contactée par des personnes âgées qui ne peuvent plus sortir leur animal. »



Cynthia Jaecker :  
« On m'appelle pour promener le chien, donner un médicament, faire voler des oiseaux ou laisser une petite lumière la nuit pour l'animal... »

Ils ont tous en commun de vouloir offrir plus de bien-être à leurs compagnons, quel qu'en soit le prix. Lors de la première rencontre, la pet-sitter prend les renseignements nécessaires (alimentation, vétérinaire traitant, comportement ou habitudes). Parmi ses prestations, elle propose visites (30 minutes, 1 heure, 2 heures) et balades. « J'arrive à vivre de mon activité, mais pas encore aisément. Les demandes fluctuent

par période et ce n'est pas toujours simple de jongler avec tout le monde dans un périmètre de 20 km », reconnaît-elle. Pourtant, son rêve le plus cher serait de pérenniser son activité pour continuer encore longtemps à vivre de sa passion.

<sup>(1)</sup> Acaced : Attestation de connaissances pour les animaux de compagnie d'espèces domestiques

# PATTES À PLOUF

## STATION DE LAVAGE CANIN

À Dax, Christelle Bernard a ouvert le Dogwash Pattes à Plouf où chacun peut toiletter son animal lui-même.

Par Cécile AGUSTI

**É**claboussures, débordements, fuite de chien savonneux à travers toute la maison... vouloir laver son compagnon à quatre pattes dans sa baignoire relève parfois de l'aventure. Heureuse propriétaire de deux bergers australiens, Christelle Bernard en sait quelque chose. C'est en glissant dans les escaliers à la suite d'un de ses chiens encore mouillé, qu'elle a décidé de trouver une solution plus pratique que la salle de bain familiale pour décrasser ses « poilus ». « Aller chez le toiletteur chaque fois que mes chiens se roulent dans une flaque de boue, ce n'est pas envisageable. Je voulais un système qui permette aux propriétaires de laver leurs chiens sans

se ruiner... ni ruiner leur salle de bain ! » C'est auprès de Dogwash France, filiale d'une société néerlandaise, fabricante de stations de lavage canin en libre-service qu'elle trouve son bonheur. « Adapté à tout type de chiens, le système est sécurisé, économique et aussi confortable pour les maîtres que pour les animaux. »

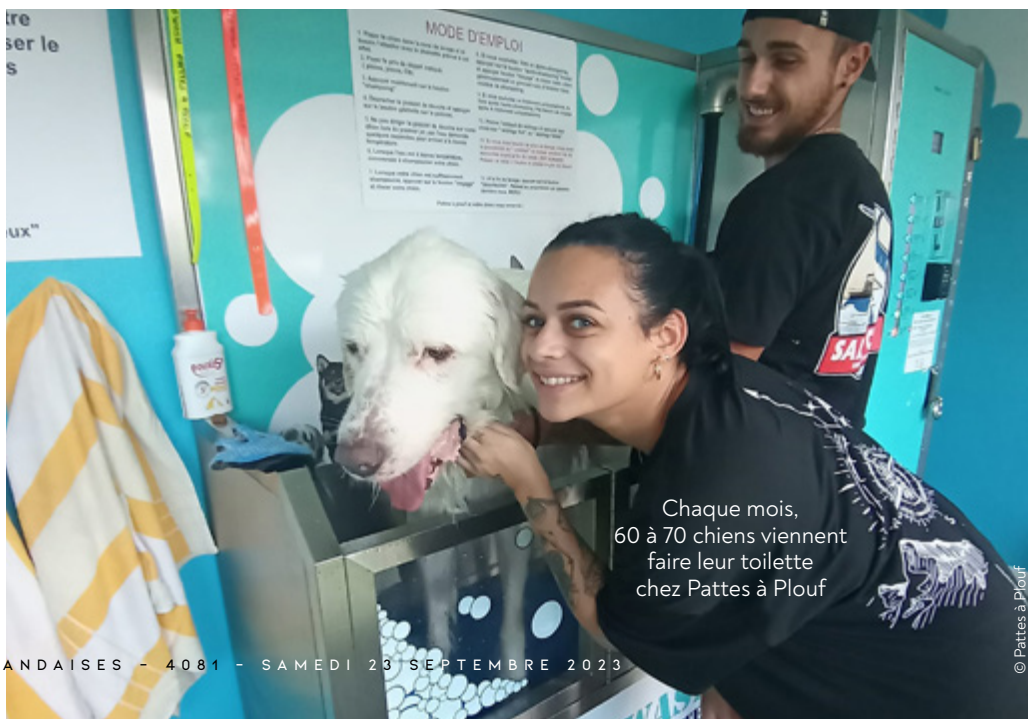
### 30 000 EUROS D'INVESTISSEMENT

Christelle Bernard investit donc 30 000 euros et ouvre le Dogwash

Pattes à Plouf en juin 2022, à Dax. En toute autonomie, les propriétaires peuvent venir y refaire une beauté à leur chien, sept jours sur sept, de 9 h à 19 h.

Le fonctionnement est très similaire à celui d'un centre de lavage pour automobile. Grâce à une rampe d'accès, l'animal grimpe dans le bac où un collier et une chaînette permettent de l'attacher. « Un montant minimum de 10 euros donne un crédit temps de 13 minutes pendant lequel on peut choisir tous les programmes : lavage avec un shampoing naturel au pH neutre, démêlage, application de lotion antiparasitaire, rinçage, séchage. À tout moment, il est possible de mettre la machine en pause pour rassurer un chien stressé ou le savonner sans se presser et partager un moment d'échange avec son animal. »

Le service répond à un véritable besoin : chaque mois, 60 à 70 chiens viennent faire un brin de toilette chez Pattes à Plouf. Christelle Bernard réfléchit d'ailleurs à ouvrir d'autres Dogwash dans les Landes.



Chaque mois, 60 à 70 chiens viennent faire leur toilette chez Pattes à Plouf



# LES ANNONCES LANDAISES

annonces-landaises.com

Actualité économique  
Vie des entreprises et des collectivités  
Décryptages juridiques  
Annonces légales - Ventes aux enchères

**50€ TTC**

magazine + web

**ABONNEZ-VOUS !**

52 numéros

**Gagnez du temps !**

**ABONNEZ-VOUS EN LIGNE** sur [annonces-landaises.com](http://annonces-landaises.com)

Paiement sécurisé



**Magazine + Web**

6 MOIS = 30 €

1 AN = 50 €

2 ANS = 79 €

**Web**

6 MOIS = 18 €

1 AN = 29 €

2 ANS = 44 €

**Nom ou raison sociale** \_\_\_\_\_

**Activité** \_\_\_\_\_

**Adresse** \_\_\_\_\_

**Ville** \_\_\_\_\_ **code postal** \_\_\_\_\_

**Tél** \_\_\_\_\_ **email** \_\_\_\_\_

**Autre contact** \_\_\_\_\_

**Nombre d'abonnements souhaité** \_\_\_\_\_

Contact : **Liliane Dorrer**

[contact@annonces-landaises.com](mailto:contact@annonces-landaises.com) / 05 58 45 03 03

Pour les abonnements multiples, contactez notre service abonnement par mail

# L'HUMOUR

## AU SERVICE DE LA

# PROMOTION

# DU TERRITOIRE

À rebours des clichés et des images de cartes postales attendus, la marque « Landes, terre des possibles » déploie sa nouvelle campagne publicitaire au ton décalé sur France Télévision et sur les réseaux sociaux, en complément de son site internet lancé en juin.

Par Anne TAUTOU

« **M**arc travaille dans les Landes maintenant, il ne risque pas de revenir ! », c'est le message de la nouvelle campagne publicitaire imaginée par Landes attractivité, l'agence départementale en charge du développement touristique et économique. Elle mise sur l'humour pour attirer de nouveaux actifs sur le territoire et tordre le coup aux poncifs sur les Landes. « C'est un film au ton décalé qui invite à sortir des fausses croyances et montre que les bons plans ne se partagent pas », explique Sandy Causse, directrice de Landes attractivité. Autour d'une promesse fédératrice : « Ici on s'épanouit, tant sur le plan professionnel que personnel », le clip cible la population urbaine des plus de 25 ans, techniciens supérieurs, ingénieurs ou cadres de la région

Île-de-France, et compte « attirer les projets de qualité en phase avec nos valeurs, valoriser les initiatives et les entreprises », ajoute Sandy Causse. Le spot de 20 secondes, réalisé par l'agence luzienne Mayoko est diffusé pendant 15 jours sur un segment d'audience de France Télévision et devrait toucher 600 000 contacts géolocalisés en région parisienne.

### « CRÉER LA RÉPÉTITION » AVEC LES RÉSEAUX SOCIAUX

En parallèle, une campagne de communication est lancée sur les réseaux sociaux jusqu'à mi-octobre, avec « l'idée de créer la répétition sur nos cibles en privilégiant trois réseaux pour toucher la sphère professionnelle avec LinkedIn, personnelle avec Meta et maximiser les vues sur YouTube ».

Avec un budget global de 40 000 euros, cette campagne à deux volets s'inscrit comme une nouvelle étape dans le développement de la marque « Landes, terre des possibles » et vient confirmer son ambition stratégique de renforcer son positionnement économique et « valoriser tout ce qui fait qu'on se projette dans les Landes. »

En 15 jours, le spot devrait toucher 600 000 contacts géolocalisés en région parisienne.



« Un film au ton décalé qui montre que les bons plans ne se partagent pas »

**LES ENJEUX SUR L'EMPLOI, LA MOBILITÉ, LE LOGEMENT**

Elle devrait en outre générer du trafic vers le nouveau site internet [sinstallerdansleslandes.com](http://sinstallerdansleslandes.com) de l'agence de développement qui regroupe toutes les informations destinées à « ceux qui veulent s'installer dans les Landes et ceux qui y vivent », précise Hervé Bouyrie, président de Landes attractivité. Reste cependant à « adapter les politiques publiques aux besoins du futur », poursuit-il, et « à fixer des objectifs en termes d'emploi, de mobilité et de logement ».



© Landes attractivité



© A. T.

De gauche à droite : Cyril Gayssot, conseiller départemental, Hervé Bouyrie, président de Landes attractivité, Christophe Yvars, directeur de Gorille Cycles qui accueillait le 12 septembre dernier à Hossegor, la présentation du spot et Sandy Causse, directrice de Landes attractivité



# GRAND DAX BILAN À MI-MANDAT

Après trois ans comme président de la communauté d'agglomération du Grand Dax, le maire de la ville-centre, Julien Dubois, s'est félicité de la dynamique du territoire, pariant sur la future salle de spectacles, le projet de zone d'activité dédiée à la santé, et le golf dont les travaux doivent débiter en 2024.

Par Julie DUCOURAU



© J.D.



**A**u lendemain du conseil communautaire du Grand Dax, son président Julien Dubois a tiré, le 14 septembre, les grandes lignes de son bilan de mi-mandat, rappelant notamment que le projet de territoire « La bienveillante audacieuse » qui se projette à 2035, avait été adopté à l'unanimité des 57 élus en 2021.

### PRIORITÉ À LA VOIRIE

Depuis les locaux de la pépinière d'entreprises Pulseo, en annonçant 10 réunions publiques dans l'agglomération cet automne pour défendre son action, le maire de Dax a notamment mis en avant une de ses priorités : les routes, avec « une augmentation de 40 % du budget voirie et 150 rues et routes refaites en trois ans en dépit du contexte Covid qui a freiné les travaux. »

Et d'ajouter notamment à son compte, 12 nouveaux cursus d'enseignement supérieur et 427 étudiants en plus, 89 % de logements et entreprises raccordables à la fibre (100 % en 2024), un projet de piste cyclable de 14 km reliant Saint-Paul-lès-Dax à Rivière, 13 bornes électriques financées, des animations comme la Randonnée gourmande ou les concerts nocturnes du centre aquatique communautaire Aquae, ouvert sous sa mandature, mais créé par la précédente majorité, ou encore l'accompagnement pour l'accrobranches privé ouvert au printemps à Téthieu (LAL n°4070 du 8 juillet 2023).

Côté transports, Julien Dubois a redit le soutien financier du Grand Dax au projet de LGV « pour réduire les temps de trajets vers Toulouse et l'est de la France » et salué l'extension du réseau de bus aux communes rurales avec gratuité pour les mineurs. Mais pas de gra-

tuité pour tous comme vient de le décider Maremne Adour Côte Sud : « Nous nous étions engagés lors de la campagne à le rendre gratuit, mais nous sommes confrontés à un problème technique lié à la TVA et aux taxes de transport qui aurait fait porter une charge trop lourde à notre budget ou nécessité de revoir l'offre étoffée aux 20 communes », a-t-il assuré, avant de se projeter sur l'avenir.

### UNE SALLE POUR UN BASKET LANDES AU MASCULIN ?

La future salle de spectacles (budget d'au moins 15 millions d'euros) sera construite sur le site de l'ancien jaï-alai, à deux pas du centre-ville de Dax. « Pour cette salle polyvalente, a-t-il dit, on a aussi tous en tête la dimension sportive avec le basket et nos deux clubs masculins en Nationale 2 (Dax Gamarde Basket 40 et Adour Dax Basket), et pourquoi pas réussir à faire quelque chose qui ressemblerait aux féminines de Basket Landes... » Sport toujours avec la relance du golf, l'arlésienne du territoire depuis des décennies. « C'était un dossier à l'arrêt que nous avons repris avec des maires motivés. Les travaux débiteront en 2024 » pour cet ensemble privé à cheval sur Dax, Tercis et Oeyreluy, a assuré Julien Dubois.

Du côté de Narrosse, non loin du village départemental Alzheimer et de l'association Santé Services Dax, c'est une zone d'activité économique dédiée à la santé qui se profile. « L'agglomération est propriétaire des terrains et va organiser l'aménagement de la zone », a-t-il expliqué, « ravi de voir arriver des opérateurs d'envergure comme le groupe Korian qui va y installer une clinique. Voilà un message fort pour dire que le Grand Dax est un territoire de santé. »

« Oui, la dynamique est ici », a-t-il conclu avec, selon l'Insee, 1 100 habitants gagnés en un an et 1 126 entreprises créées depuis 2020 sur le Grand Dax. Et ce n'est « pas un bilan personnel mais collectif », a-t-il ajouté, alors que ce printemps a été marqué par la mise à l'écart de deux vice-présidents de l'exécutif grand-dacquois, Julien Bazus, maire de Saint-Paul-lès-Dax et Sylvie Péducasse, son adjointe, suite à des divergences de fond. Conseiller communautaire et maire de Saint-Vincent-de-Paul, Henri Bedat, critique d'ailleurs « le mode de gouvernance, un fonctionnement autoritaire. Une intercommunalité, c'est l'endroit des convergences de vues, où la recherche du consensus doit prévaloir et aujourd'hui ce n'est pas le cas. » Si, selon lui, la pertinence d'une salle de spectacles n'est pas remise en cause, « les efforts seraient aujourd'hui plus à mener sur les services à l'habitant alors qu'on parle du manque de logements, du coût de la vie, des problèmes d'accompagnement des personnes âgées à domicile, etc. M. Dubois, président d'agglomération, applique le programme du candidat à la ville de Dax. Et les élus qui arriveront derrière n'auront plus aucune marge de manœuvre budgétaire avec cette salle. »





# AIDE LA ALIMENTAIRE DEMANDE, ACCENTUÉE PAR L'INFLATION

Alors qu'au niveau national, les Restos du Cœur rencontrent de lourdes difficultés financières, une dizaine d'associations et institutions landaises ont fait, à l'invitation du conseil départemental, un état des lieux de leur situation. Entre inflation, hausse des bénéficiaires et peine à se fournir dans la grande distribution en raison de l'essor des rayons « anti-gaspi ».

Par Julie DUCOURAU

**D**ans les Landes, les Restos du Cœur ont jusqu'ici une bonne trésorerie, mais leurs membres s'inquiètent « d'une dotation nationale qui pourrait baisser, voire disparaître », vu les soucis financiers généraux de l'association caritative fondée par Coluche en 1985. Conséquence directe de cette situation dégradée : « Les directives de l'antenne nationale nous imposent de diminuer les repas. Une personne seule qui jusqu'ici avait droit à neuf repas par semaine, n'en aura plus que six. Pour les familles, ce sera quatre au lieu de six. Et le lait ne sera distribué qu'à raison d'un litre par semaine par famille contre un par personne précédemment », a ainsi expliqué Simone Plantard, représentante locale, devant des responsables du Secours populaire, du Secours catholique, de la Banque alimentaire, de L'Entraide du





Anne-Marie BARGE  
et Geneviève PINQUE de  
la Banque alimentaire

## DES AIDES DÉPARTEMENTALES AU CAS PAR CAS

Autre problématique déterminante : l'approvisionnement. « Dans le temps, on arrivait à avoir des invendus des hypermarchés. Maintenant, ils gèrent mieux leurs stocks et la plupart préfèrent vendre à prix cassés des produits bientôt périmés dans leurs rayons, mettant à disposition des associations des contenus à date du jour, qu'on ne peut ensuite pas distribuer car ils sont périmés... », a dénoncé Martine Salmon, secrétaire générale du Secours populaire Landes.

Seignanx, des épiceries solidaires L'Idéal (Labouheyre), Sans façon (Morcenx) et L'Épi de Chalosse (Terres de Chalosse), du centre intercommunal d'action sociale (CIAS) de Mimizan, de La Ruche landaise et du Panier montois, réunis le 12 septembre par le conseil départemental.

## DES TRAVAILLEURS PAUVRES BÉNÉFICIAIRES

Aux Restos du Cœur, durant cette campagne d'été qui est encore longue, déjà une vingtaine de familles landaises en plus (2 845 au total) ont frappé à la porte par rapport à la campagne hivernale, entre inflation des denrées alimentaires et hausse du coût du carburant. Au Secours populaire, de septembre 2022 à septembre 2023, l'augmentation de la demande s'est surtout fait sentir sur les agglomérations de Dax et Mont-de-Marsan (18 à 23 % de plus), tandis que sur des territoires comme Hagetmau, elle a baissé de 20 %. Globalement, 4 253 Landais faisaient appel à l'association fin 2022 sur l'aide alimentaire et autres services, contre 3 426 en 2020 ; des chiffres qui ont augmenté depuis la crise Covid.

Les nouveaux bénéficiaires se trouvent bien souvent être des travailleurs pauvres, des personnes au Smic, étudiants ou retraités qui « n'y arrivent plus », ont-ils tous dit, relevant également le manque de bénévoles et notamment de bénévoles capables d'accompagner sur des questions financières. « Ce qui interroge aussi c'est la pérennisation de la fréquentation. Notre règlement intérieur prévoit une aide de trois mois, renouvelable trois fois, mais les situations perdurent et on ferme les yeux sur le règlement », confie Estelle Pasquer du CIAS Terres de Chalosse qui s'occupe de l'épicerie solidaire de Maylis et du Collectif d'accompagnement budgétaire et alimentaire (Caba) de Hinx. Au Caba, « les gens signent un contrat les engageant à régulariser des dettes ou à faire réparer leur voiture en fonction des économies qu'on réussit à leur faire faire, mais ils sont dans une spirale et au moindre petit problème, ils replongent. »



## MARTINE SALMON

du Secours  
populaire Landes



Du côté de la Banque alimentaire des Landes (300 000 euros de budget annuel) qui fournit 60 associations landaises (12 000 bénéficiaires), la trésorière Anne-Marie Barge a dit aussi la peine à offrir une alimentation équilibrée : « Nous n'avons pas assez de fruits et légumes et un gros problème sur les produits carnés et protéinés. Alors, si on nous donne des sous, on n'achètera que ça, on s'engage là-dessus ! » L'état des lieux connu, le président du conseil départemental, Xavier Fortinon, a assuré qu'une analyse allait être faite au cas par cas. « Tout le monde n'est pas dans la même situation. On soutient ces structures depuis de nombreuses années (244 000 euros pour l'aide alimentaire en 2022 contre 94 000 euros en 2013), il faut voir comment les accompagner et réajuster le dispositif dès cet automne. »



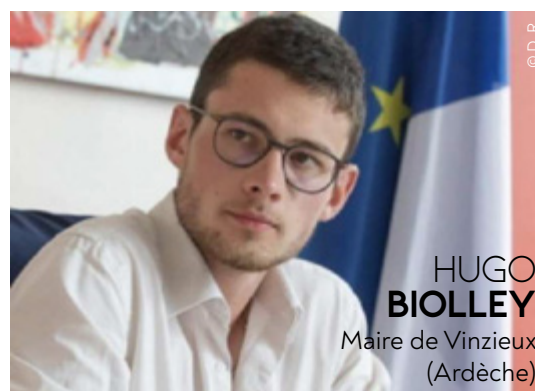
## LOTO DU PATRIMOINE GROS LOT POUR L'ABBAYE DE SORDE

375 000 euros, c'est le montant de la dotation attribuée à l'abbaye Saint-Jean-de-Sorde à Sorde-l'Abbaye par la Mission patrimoine 2023, portée par Stéphane Bern, la Fondation du patrimoine et soutenue par le ministère de la Culture. Retenu parmi les 18 sites emblématiques français en avril dernier, l'édifice, propriété de la commune, devrait ainsi pouvoir débiter en fin d'année son premier chantier de restauration du clois et du couvert de l'église. L'ensemble des travaux, chiffré à 6 millions d'euros, devrait bénéficier d'une enveloppe globale de 4 millions d'euros d'aides de l'État, de la région Nouvelle-Aquitaine et du département des Landes, en tant que bâtiment classé monument historique.

## RENCONTRES LE PLUS JEUNE MAIRE DE FRANCE PARRAIN DU YOU-F FESTIVAL

Le You-f festival aura lieu les 29 et 30 septembre, à Narrosse. Parrain de l'événement, Hugo Biolley, le plus jeune maire de France, sera présent tout le week-end pour partager son expérience. Pour cette 4<sup>e</sup> édition, le forum international de la jeunesse a choisi comme thème général de ses réflexions « Cohabiter, est-ce possible ? ». Avec les ateliers-débats : Faut-il remettre la laïcité au milieu du village ? ; Influenceurs et journalistes : confrères ? ; Est-ce important d'être cultivé ? ; Fin du match, fin des règles ; Mon territoire ; Quelles cultures pour les quartiers ? Et l'élaboration de cinq recommandations pour un monde habitable. Interviendront notamment Jean-Loup Adénor, rédacteur en chef adjoint de *Charlie Hebdo*, Hadrien Brachet, journaliste à *Marianne*, Bruno Brevet, inspecteur d'académie des Landes et Céline Dumerc, ancienne internationale de basket. En prime, une programmation musicale avec quatre groupes par soirée.

<https://youffestival.com>





## ENTREPRISE TURBO FONTE S'IMPLANTE À MÉES

L'entreprise girondine de cheminées, inserts et poêles, Turbo Fonte, dirigée par Marc Labattu, ouvre sa 46<sup>e</sup> concession dans la zone d'activité de Méès, près de Dax. Le nouveau point de vente de 200 m<sup>2</sup> est lancé par Benjamin Salha, 29 ans, associé à David Lancien, concessionnaire de la marque à Anglet.

« Après neuf ans d'expérience de technico-commercial dans le secteur du chauffage au bois dans les Landes, j'ai su développer un beau portefeuille clients. De la gestion clientèle à l'étude technique en passant par le suivi des chantiers, j'aime cet univers », confie le jeune dirigeant qui, avec une équipe de trois personnes pour assurer l'accueil, le développement commercial et la pose, se fixe pour objectif à trois ans d'atteindre 1 million d'euros de chiffre d'affaires.



© Turbo Fonte

## RENDEZ-VOUS CYBERSÉCURITÉ : SAVOIR PROTÉGER SON ENTREPRISE

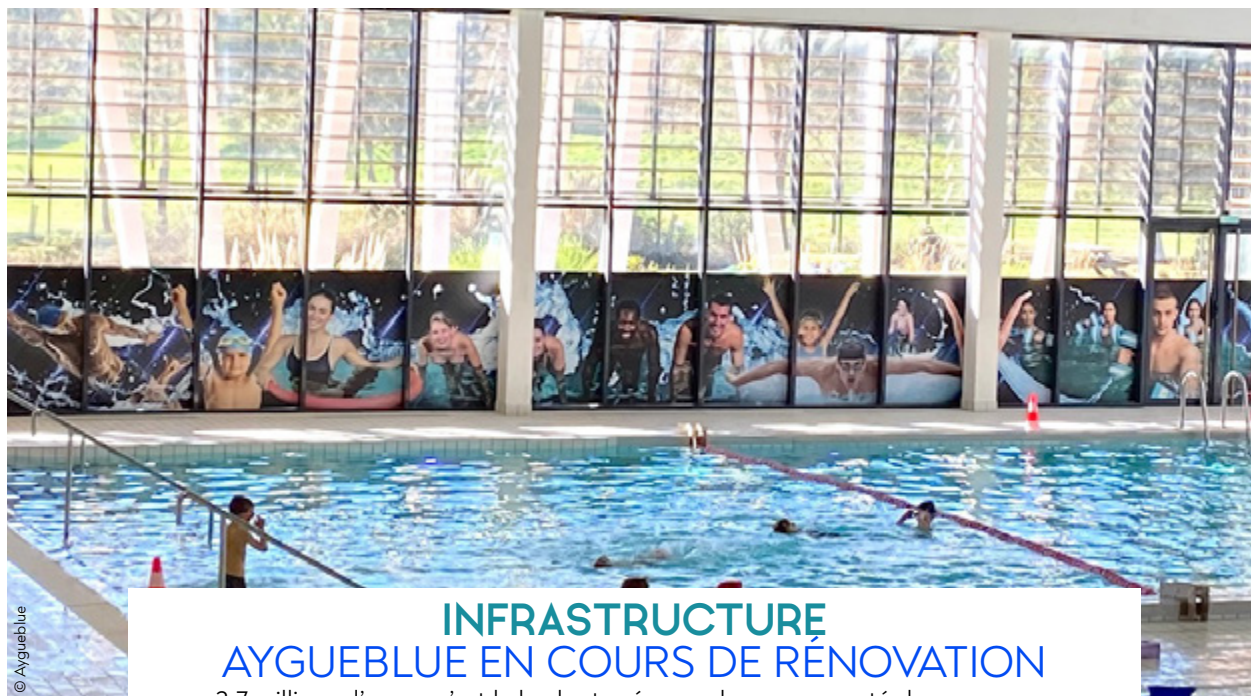
Le jeudi 5 octobre, Landes Bureautique organise une matinée autour du numérique à destination des TPE et PME, à l'espace de coworking La Sablière de Capbreton. Deux modules indépendants sont proposés aux participants. De 9 h à 10 h 30, il sera question de cybersécurité et des solutions pour protéger efficacement son entreprise contre les virus et logiciels malveillants. Puis de 10 h 30 à 12 h, les intervenants donneront des pistes pour fluidifier la gestion documentaire grâce au numérique.

**Matinée gratuite sur inscription (places limitées) auprès de Richard Bayse : 06 98 68 55 37.**

**Possibilité de participer à l'ensemble de la matinée ou seulement à l'un des modules.**







© Aygueblue

## INFRASTRUCTURE AYGUEBLUE EN COURS DE RÉNOVATION

3,7 millions d'euros, c'est le budget prévu par la communauté de communes Marenne Adour Côte Sud pour la rénovation du complexe aquatique Aygueblue, à Saint-Geours-de-Marenne. Les travaux, financés à hauteur de 33 % par l'Agence nationale du sport dans la continuité du plan France Relance, portent sur la rénovation de la structure inaugurée en 2008 et l'amélioration de ses performances énergétiques en ayant recours aux énergies renouvelables. Le chantier qui vient d'être lancé, durera neuf mois pour une réouverture prévue en juin 2024.



## RÉSIDENCES DE TOURISME 85 % DE TAUX D'OCCUPATION POUR NEMEA CET ÉTÉ

Le groupe familial bordelais Nemea, spécialisé en gestion de résidences de tourisme en France, annonce avoir accueilli plus de 100 000 vacanciers au sein de ses 95 établissements, au cours de l'été. Le taux d'occupation reste supérieur aux performances d'avant-Covid, malgré une baisse de 4 % par rapport à 2022 qu'il attribue à la conjoncture sociale, à l'inflation et à la hausse des prix des péages et des carburants. Dans les Landes où il gère six résidences (quatre à Mimizan, une à Moliets-et-Maâ et une à Capbreton), il affiche un taux d'occupation de 85 % en moyenne sur l'été. « Juillet a été un peu plus difficile, notamment à cause de la crainte des incendies et des conditions météorologiques peu favorables. En revanche, août a été un très beau mois, avec du soleil et des réservations en last minute », précise le groupe.



# GARANTIE DES VICES CACHÉS

## LES DÉLAIS

Pour les biens mobiliers, l'action en garantie des vices cachés doit être exercée dans les deux ans de la découverte du vice et dans les 20 ans de la vente.

**P**ar trois arrêts de sa chambre mixte, la Cour de cassation met fin à une incertitude juridique sur les délais pour agir en garantie des vices cachés en matière mobilière.

L'action en garantie des vices cachés doit être engagée dans les deux ans à dater de la découverte du défaut. Ce délai de prescription est dit « glissant » (Code civil, article 1648). L'action est aussi encadrée par un second délai, dit « butoir », qui court à dater de la vente du bien. Ce délai butoir est le délai de prescription de droit commun. Avant la réforme de la prescription de 2008, ce délai butoir était de 30 ans en matière civile et de 10 ans en matière commerciale.

La réforme de la prescription de 2008 a réduit à cinq ans le délai de prescription en matière civile et commerciale, mais a aussi fait partir ce délai du jour de la connaissance des faits permettant d'exercer une action. La réforme a enfin introduit un nouveau délai de 20 ans, destiné à borner tous les délais de prescription (Code civil, article 2232).

La question s'est alors posée de savoir si la prescription de droit commun réduite à cinq ans (Code civil, article 2224) pouvait encore encadrer l'action en garantie des vices cachés prescrite par deux ans.

Par ses trois arrêts, la Cour de cassation affirme que l'action en garantie des vices cachés doit être formée dans un délai de deux ans de la découverte du vice, qui est un délai de prescription, et dans les 20 ans de la vente. Pour les ventes conclues avant la réforme de 2008 (soit avant le 19 juin 2008), le nouvel article 2232 du Code civil a pour effet, en matière commerciale, d'allonger le délai butoir de 10 à 20 ans, en matière civile, de le réduire de 30 à 20 ans.

Références - Cass. ch. mixte 21 juillet 2023  
n° 20-10.763, 21-17.789, 21-19.936

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX		
	EN NIVEAU	ÉVOLUTION ANNUELLE EN %
2021 T4	118,59	+ 2,42 %
2022 T1	120,61	+ 3,32 %
2022 T2	123,65	+ 4,43 %
2022 T3	126,13	+ 5,37 %
2022 T4	126,05	+ 6,29 %
2023 T1	128,68	+ 6,69 %

source : INSEE

Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :

- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;

- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

SÉCURITÉ SOCIALE	
PLAFOND MENSUEL	
<b>2023 : 3 666 €</b>	
Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (43 992 €)	

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2023			
VOITURES		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
PUISSANCE FISCALE	JUSQU'À 5 000 KM	DE 5 001 À 20 000 KM	AU-DELÀ DE 20 000 KM
3 CV	d x 0,529	(d x 0,316) + 1 065 €	d x 0,370
4 CV	d x 0,606	(d x 0,340) + 1 330 €	d x 0,407
5 CV	d x 0,636	(d x 0,357) + 1 395 €	d x 0,427
6 CV	d x 0,665	(d x 0,374) + 1 457 €	d x 0,447
7 CV et plus	d x 0,697	(d x 0,394) + 1 515 €	d x 0,470
VÉLO-MOTEUR		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
CYLINDRÉE	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 5 000 KM	AU-DELÀ DE 5 000 KM
moins de 50 cm <sup>3</sup>	d x 0,315	(d x 0,079) + 711 €	d x 0,198
MOTOS		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
PUISSANCE	JUSQU'À 3 000 KM	DE 3 001 À 6 000 KM	AU-DELÀ DE 6 000 KM
1 ou 2 CV	d x 0,395	(d x 0,099) + 891 €	d x 0,248
3, 4 ou 5 CV	d x 0,468	(d x 0,082) + 1 158 €	d x 0,275
plus de 5 CV	d x 0,606	(d x 0,079) + 1 583 €	d x 0,343

INDICE DES PRIX			
(BASE 100 EN 2015 À PARTIR DE 2016) CE CHANGEMENT DE BASE N'AFFECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION			
	JUIN 2022	JUIN 2023	AUGMENTATION SUR UN AN
INDICE D'ENSEMBLE	112,55	117,65	+ 4,5 %
INDICE HORS TABAC	111,8	116,75	+ 4,4 %
INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS - IRL			
TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	IRL DES LOYERS	VARIATION ANNUELLE EN %	
3 <sup>e</sup> TRIMESTRE 2022	136,27	+ 3,49 %	
4 <sup>e</sup> TRIMESTRE 2022	137,26	+ 3,5 %	
1 <sup>er</sup> TRIMESTRE 2023	138,61	+ 3,49 %	
SMIC			
HORAIRE		MENSUEL (35 H)	
11,52 €		1 747,20 €	

## DAX RÉSULTATS DU JEUDI 14 SEPTEMBRE 2023 À 10 H 30

N° ROLE	AVOCAT	NATURE DES BIENS	COMMUNE	ADRESSE	MISE À PRIX	ADJUGÉ
	BRISIS & DEL ALAMO	Parcelle de terrain	MESSANGES	LIEU DU MOULIN	500 000 € Avec faculté de baisse immédiate du quart (soit une nouvelle mise à prix de 375 000 €) puis de moitié (soit une nouvelle mise à prix de 250 000 €) en cas de carence d'enchères	251 000 €

E-mail : [contact@annonces-landaises.com](mailto:contact@annonces-landaises.com)

Plateforme : [annoncelegalepro.annonces-landaises.com](https://www.annoncelegalepro.annonces-landaises.com)

Les ANNONCES LANDAISES, hebdomadaire habilité à publier les Annonces Légales et Judiciaires sur le département des Landes.

Toute reproduction même partielle des avis, annonces et insertions publiées sous cette rubrique, est formellement interdite, sous quelque forme que ce soit, sous peine de poursuites judiciaires. Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046848959>) : Le tarif des annonces judiciaires et légales est fixé à 0.183 euro HT le caractère pour le département des Landes.

Par dérogation aux dispositions de l'article précédent, les annonces mentionnées ci-dessous font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes :

- Le tarif des annonces légales relatives à la constitution de sociétés est établi suivant la forme de la société, comme mentionné dans l'article 3 de l'arrêté

- Le tarif des annonces légales relatives à l'acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales est de 149 euros HT pour le département des Landes ;

- Le tarif des annonces légales relatives à l'avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales est de 108 euros HT pour le département des Landes ;

- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements d'ouverture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 64 euros HT pour le département des Landes ;

- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements de clôture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 35 euros HT pour le département des Landes ;

Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé (<https://actulegales.fr/>).

## APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTE



## Marché de travaux passé selon la procédure adaptée

## Acheteur :

## DFCI Landes

Représentée par M. Nicolas LAFON, Président  
Pour le compte de l'ASA de DFCI de VERT

## Objet du Marché : VERT - Piste Landes du Coum (ZE Energy PV)

## Cahier des Charges n° : MAPA 2023 - 31

**Délai d'exécution** : Travaux à réaliser sous un délai de 60 jours et avant le 31/12/2023

## Date limite de réception des offres : le 06/10/2023 à 12h00

**Critères de choix décroissants** : Prix (60%), Mémoire technique et planning de réalisation des travaux (40%).

**Modalités d'obtention du dossier et demande de renseignements** : Sur le site <https://marchespublics.landesspublic.org> et <https://www.dfici-aquitaine.fr>, Rubriques « Appels d'offres »

Ou auprès de la DFCI Landes : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30  
Tél : 05 58 75 26 82 - Mail : [contact@dfci40.com](mailto:contact@dfci40.com)

**Modalités de réponse** : Les offres seront à remettre obligatoirement par voie électronique via notre profil acheteur <https://marchespublics.landesspublic.org>

La signature électronique n'est pas demandée.

**Date d'envoi à la publication** : le 14/09/2023

L23AL04340

GRAND DAX  
AGGLOMÉRATIONCOMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU  
GRAND DAX  
MODIFICATION DE DROIT COMMUN N° 1 POUR MISE EN COMPATIBILITÉ DU  
PLU-I-H

La modification de droit commun n°1 du PLU-I-H a été engagée par arrêté du Président en date du 22 juin 2023, et nécessite des adaptations qui portent sur le règlement écrit, le règlement graphique et les OAP.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil communautaire du Grand Dax, après examen des observations du public, des personnes publiques associées, et du rapport du commissaire enquêteur (conclusions et avis motivé), pourra approuver la modification de droit commun n° 1. Après approbation et réalisation des modalités de publicité obligatoires, la modification n° 1 sera rendue opposable.

La Vice-présidente du Tribunal Administratif de Pau a désigné, par décision en date du 26 juillet 2023, Monsieur Jean-Louis LEVET, commissaire enquêteur titulaire, et Monsieur Cédric GRANGER, commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique se déroulera du **mercredi 20 septembre 2023 à 9 h au vendredi 20 octobre 2023 inclus à 17 h**, soit une durée de 31 jours, sauf prorogation décidée par le commissaire enquêteur. Le siège de l'enquête publique est fixé à la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, 20 Avenue de la Gare à Dax (40100).

Le commissaire enquêteur sera présent en mairies de Dax, Heugas, Narrosse, Rivière-Saas-et-Gourby, Saint-Paul-lès-Dax, Saint-Vincent-de-Paul et Seyresse, pour recevoir le public, et les observations écrites ou orales, aux dates et heures suivantes :

**Mairie de Dax : Mercredi 20 septembre 2023 de 9 h à 12 h**

**Mairie de Rivière-Saas-et-Gourby : Mercredi 27 septembre 2023 de 14 h à 16 h**

**Mairie de Saint-Vincent-de-Paul : Vendredi 29 septembre 2023 de 9 h à 11 h**

**Mairie de Seyresse : Mercredi 4 octobre 2023 de 14 h à 16 h**

**Mairie de Heugas : Samedi 7 octobre 2023 de 9 h à 12 h**

**Mairie de Narrosse : Jeudi 12 octobre 2023 de 9 h à 11 h**

**Mairie de Saint-Paul-lès-Dax : Vendredi 20 octobre 2023 de 14 h à 17 h**

Un dossier d'enquête publique et un registre seront consultables au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, 20 Avenue de la Gare 40100 Dax, aux jours et horaires d'ouverture habituels (soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 20 et de 13 h 40 à 17 h 30) et en mairies de Candresse, Dax, Herm, Heugas, Narrosse, Rivière-Saas-et-Gourby, Saint-Paul-lès-Dax, Saint-Vincent-de-Paul et Seyresse, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible en format électronique et consultable 7j/7, 24h/24 durant l'enquête publique sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax à l'adresse suivante : [www.grand-dax.fr](http://www.grand-dax.fr)

Le dossier comprend une note de présentation non technique, le rapport de présentation et ses annexes, le formulaire cas par cas ad hoc et ses annexes, l'avis de la MRAE, l'avis de la CDPENAF, un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, également disponible sur le site internet du Grand Dax, auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, 20 Avenue de la Gare 40100 Dax.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions, sur les registres ouverts à cet effet, ou les adresser par correspondance à l'adresse suivante : Communauté d'Agglomération du Grand Dax, à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, modification de projet n°1, 20 Avenue de la Gare 40100 Dax, ou par courriel envoyé à [enqueteublique.m1.pluih@grand-dax.fr](mailto:enqueteublique.m1.pluih@grand-dax.fr). Cette adresse courriel sera effective du mercredi 20 septembre 2023 à 9 h au vendredi 20 octobre 2023 inclus à 17 h, période de l'enquête publique. Toute observation et proposition, courrier postal ou courriel, réceptionné après vendredi 20 octobre 2023 à 17 h, ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera transmise à la Présidente du Tribunal Administratif et déposée au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax et en mairies de Candresse, Dax, Herm, Heugas, Narrosse, Rivière-Saas-et-Gourby, Saint-Paul-lès-Dax, Saint-Vincent-de-Paul et Seyresse pour y être tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture d'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax.

Tout renseignement peut être obtenu auprès de la Direction de l'Aménagement de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, 20 Avenue de la Gare 40100 Dax (05 58 56 39 69).

L23AL03881



## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Relance des Lots Infructueux n°02, 05, 11 et 12 suite à la première consultation du 13/07/2023

Identification de l'organisme passant le marché : COMMUNE DE POYARTIN

Pouvoir adjudicateur : Monsieur le Maire de Poyartin

Procédure de passation : Marché Public passé en Procédure adaptée en application de (des) l'article (s) L 2123-1, R 2123-1, R2123-4 et R2123-5 du Code de la commande publique

Objet du marché : **TRAVAUX D'EXTENSION DE LA SALLE DES FETES POUR CREATION D'UN OFFICE**

Décomposition en tranches et en lots : Il n'est pas prévu de découpage en tranche.

Consistance des lots : Les travaux sont répartis en 12 lots désignés ci-après : Seuls les lots 02, 05, 11 et 12 sont concernés par cette nouvelle consultation.

N° / INTITULE DES LOTS

01VRD

02DEMOLITION-GROS OEUVRE-ENDUIT

03CHARPENTE BOIS-COUVERTURE-ZINGUERIE

04MENSURERIE EXTERIEURE ALUMINIUM

05PLATRERIE-ISOLATION

06FAUX PLAFOND

07MENUISERIE INTERIEURE

08REVETEMENT CARRELAGE-FAIENCE-SOL SOUPLE

09PEINTURE-NETTOYAGE

10ELECTRICITE

11CVC-PS

12CUISINE

Conditions de participation : Le contenu du dossier de candidature est précisé dans le règlement de la consultation.

Début des travaux : 11/2023

Livraison des travaux prévue : 09/2024

Critère d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- Valeur technique : 60%

- Prix des prestations : 40% Délai de validité des offres : 90 jours

Lieu où l'on peut retirer le dossier de consultation :

. sur le site : <https://marchespublics.landespublic.org>

Date limite de réception des offres : 20/10/2023 à 12:00:00

Lieu de réception des offres : Les candidatures doivent être transmises avant les dates et heures limites indiquées dans le présent avis et le règlement de consultation.

Les soumissionnaires doivent déposer leur candidature par voie électronique sur le site : <https://marchespublics.landespublic.org>

Renseignements complémentaires : Les candidats devront poser leurs questions directement sur la plateforme.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 21/09/2023

Instance chargée des procédures de recours :

L'instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours est la suivante :

Tribunal Administratif de Pau - Villa Noulibois

50 Cours Lyautey

BP 543

64010 PAU Cedex

Tél. 05 59 84 94 40 - Télécopie : 05 59 02 49 93 - Courriel : [greffe.ta-pau@juradm.fr](mailto:greffe.ta-pau@juradm.fr) ou par voie dématérialisée à l'adresse [http:// www.telerecours.fr/](http://www.telerecours.fr/)

L23AL04523



## AVIS DE CONCESSION POUR UNE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC AYANT POUR OBJET L'EXPLOITATION DU CINÉMA « LE FÉLIX »

**1- Autorité déléguée :**

Mairie de Labouheyre

42 rue de l'Hôtel de Ville

40210 LABOUHEYRE

Contact :

Madame Marion GARCIA

[dajmairie@labouheyre.fr](mailto:dajmairie@labouheyre.fr) / 05 58 04 45 11

### 2- Objet de la délégation

La délégation a pour objet l'exploitation et la programmation du cinéma « Le Félix » composé d'une salle de 236 places.

### 3- Caractéristiques de la délégation

Le délégataire assurera les prestations suivantes :

- L'exploitation d'un établissement cinématographique à vocation mixte généraliste de divertissement, classé Art et Essai, label jeune public

- La programmation qui devra être suffisamment variée pour intéresser tous les publics, avec des objectifs de projection de 12 séances hebdomadaires avec une moyenne de 5 films différents.

L'exploitation se fera aux risques et périls du délégataire.

Durée de la délégation : 5 ans à compter du 01/01/2024

### 4- Conditions de participation

Les conditions de présentation des candidatures et des offres sont détaillées sur le profil acheteur de la commune : <https://marchespublics.landespublic.org/>

### 5- Procédure

Les dossiers de candidature et d'offre seront transmis simultanément et par voie électronique sur le profil acheteur de la commune : <https://marchespublics.landespublic.org/>

Les critères d'attribution sont énoncés dans le règlement de la consultation

Date limite de réception des candidatures et offres : **vendredi 13 octobre 2023 à 16h00**

L23AL04413



## COMMUNE DE SEIGNOSSE

### AVIS D'OUVERTURE D'UNE PARTICIPATION AU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

sur la Commune de Seignosse

Permis de construire valant division déposé par la société NATUR'L pour la construction d'un ensemble immobilier de 38 logements sur la Commune de Seignosse

Une participation du public par voie électronique est organisée en application de l'article L123-9 du code de l'environnement. Cette procédure est menée en vue de statuer sur la demande de permis de construire n°040 296 23 D0029, qui a pour objet la viabilisation d'un terrain et la construction de 38 logements de typologies variées, répartis en 15 logements individuelles, et 23 logements groupés et intermédiaires.

La participation du public par voie électronique aura lieu du 9 octobre au 9 novembre 2023 inclus.

Pendant cette durée, le dossier pourra être consulté :

«En version électronique sur le site internet de la commune <https://www.seignosse.fr/enquetes-publiques>

«A l'accueil de la mairie de Seignosse - 1998 Avenue Charles de Gaulle 40510 Seignosse, aux jours d'ouverture au public, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Durant cette période, le public pourra consigner ses observations ou questions par écrit, en les adressant à Monsieur le Maire, sur le registre mis à disposition en mairie de Seignosse, ou par courrier électronique à l'adresse: [enquete.publique@seignosse.fr](mailto:enquete.publique@seignosse.fr).

Le projet de construction ayant été soumis à évaluation environnementale, le dossier consultable aux adresses précitées comprend : le dossier de permis de construire valant division, l'étude d'impact, la réponse de l'autorité environnementale et les avis des services.

L'autorité compétente pour autoriser le projet est la commune de Seignosse.

Elle statuera sur la délivrance de cette demande d'autorisation à l'issue de la présente consultation et au terme du délai nécessaire d'instruction.

A l'issue de la procédure, un rapport de synthèse de l'ensemble des observations et des propositions du public et indiquant celles dont il sera tenu compte, sera rédigé et mis en ligne sur le site internet de la commune de Seignosse, et tenu à disposition, en mairie, pendant une durée minimale de trois mois. La décision d'octroi ou de refus de l'autorisation sollicitée sera mise en ligne sur le site internet de la commune et mise à disposition en mairie pendant la durée minimale de trois mois.

L23AL04430

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À L'ALIÉNATION POUR PARTIE DU CHEMIN RURAL DU PALOT SUR LA COMMUNE DE LE VIGNAU

Par arrêté municipal du 21 septembre 2023, le conseiller délégué de la commune de Le Vignau a ordonné l'ouverture de l'enquête publique préalable à l'aliénation pour partie du chemin rural du Palot situé au lieu-dit «Marquestaou».

A cet effet, Monsieur Philippe CORREGÉ, domicilié à Labrit, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Le Vignau **du lundi 9 octobre à 14h au mardi 24 octobre 2023 à 12h**, aux jours et heures habituels d'ouverture. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur à la mairie.

Le Commissaire Enquêteur recevra en mairie de Le Vignau **le mardi 24 octobre de 11h à 12h**.

Son rapport et ses conclusions seront transmis dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête et seront tenus à la disposition du public en mairie. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

L23AL04423

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER DES LANDES**
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Enquête publique préalable au projet d'ensemble immobilier « Voie Romaine » sur la commune de SAINT-VINCENT DE TYROSSE.

**DEMANDEUR :BOUYGUES IMMOBILIER**

Agence Côte Basque  
Représentée par Madame Sylvie ESNAULT  
9, rue de Belfort  
64 100 BAYONNE

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné, est ouverte à la mairie de Saint-Vincent de Tyrosse, siège de l'enquête publique, durant 31 jours consécutifs, **du lundi 9 octobre 2023 à 09h00 au vendredi 10 novembre 2023 à 17h30 inclus.**

La préfète des Landes est l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation unique « loi sur l'eau », pour prendre l'arrêté d'autorisation de défrichement et l'arrêté portant dérogation aux dispositions de l'article L. 411-1 et suivants du code de l'environnement.

Madame Anne GUCHAN DORLANNE a été désignée en qualité de commissaire enquêteur, et Valérie BÉDÈRE en qualité de suppléante, par décision n° E23000071/64 de la présidente du tribunal administratif de Pau du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment le dossier d'autorisation unique loi sur l'eau, le résumé non technique, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du maître d'ouvrage :

- sur support papier : à la mairie de Saint-Vincent de Tyrosse, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 08h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30 ;

- sur un poste informatique : à la mairie de Saint-Vincent de Tyrosse, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;

- sur le site internet des services de l'État dans les Landes : à l'adresse suivante [www.landes.gouv.fr](http://www.landes.gouv.fr) puis sélectionner rubrique Publications - Publications légales - Enquêtes publiques.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, **du lundi 9 octobre 2023 à 09h00 au vendredi 10 novembre 2023 à 17h30**, être :

- consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Saint-Vincent de Tyrosse, siège de l'enquête publique ;

- envoyées par courrier à l'attention de Madame la commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Vincent de Tyrosse, siège de l'enquête publique - 24, avenue Nationale - 40 230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE ;

- transmises par courriel à [ddtm-bajep-participation-du-public@landes.gouv.fr](mailto:ddtm-bajep-participation-du-public@landes.gouv.fr) **avant le vendredi 10 novembre 2023 à 17h30**. Elles devront porter la mention : « à l'attention de Madame la commissaire enquêteur (EP «Voie Romaine»)».

Madame Anne GUCHAN DORLANNE recevra le public à la mairie de Saint-Vincent de Tyrosse aux dates et heures suivantes :

- lundi 9 octobre 2023 :de 09h00 à 12h00

- mardi 24 octobre 2023 :de 14h30 à 17h30

- vendredi 10 novembre 2023 :de 14h30 à 17h30

Toutes informations sur ladite demande pourront être sollicitées auprès du maître d'ouvrage, BOUYGUES IMMOBILIER - Agence Côte Basque, représentée par Madame Sylvie ESNAULT -

9, rue de Belfort - 64 100 BAYONNE - 06 62 27 01 24 - [s.esnault@bouygues-immobilier.com](mailto:s.esnault@bouygues-immobilier.com).

Les conclusions du commissaire-enquêteur seront déposées à la mairie de Saint-Vincent-de-Tyrosse, siège de l'enquête publique, à la direction départementale des territoires et de la mer des Landes - service police de l'eau et des milieux aquatiques (SPÉMA) (05 58 51 30 42) - et sur le site internet des services de l'État dans les Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

L23AL04490

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête publique et le dossier d'enquête parcellaire :

- sur support papier :

- à la mairie de Dax, siège de l'enquête publique et parcellaire, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le samedi de 09h00 à 12h00 ;

- à la mairie de Saint-Paul-lès-Dax aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ;

- sur un poste informatique : en mairies de Dax, siège de l'enquête publique et parcellaire, et Saint-Paul-lès-Dax aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;

- sur le site internet des services de l'État dans les Landes : à l'adresse suivante [www.landes.gouv.fr](http://www.landes.gouv.fr) puis sélectionner rubrique Publications - Publications légales - Enquêtes publiques.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, **du lundi 9 octobre 2023 à 09h00 au lundi 13 novembre 2023 à 17h30 inclus**, être :

- consignées par écrit sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en mairies de Dax, siège de l'enquête publique et parcellaire, et Saint-Paul-lès-Dax aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;

- envoyées par courrier à l'attention de la commission d'enquête à la mairie de Dax, siège de l'enquête publique et parcellaire - rue Saint-Pierre - CS 9007 - 40 107 DAX Cedex ;

- transmises par courriel à [ddtm-bajep-participation-du-public@landes.gouv.fr](mailto:ddtm-bajep-participation-du-public@landes.gouv.fr) **avant le lundi 13 novembre 2023 à 17h30**. Elles devront porter la mention : « à l'attention de la commission d'enquête (EP Système d'endiguement Grand Dax)».

La commission d'enquête, composée de Monsieur Alain JOUHANDEAUX, président, Madame Valérie BÉDÈRE et Monsieur Cédric GRANGER, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les conditions suivantes :

- Mairie de DAX :Lundi 9 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

- Mairie de SAINT-PAUL-LÈS-DAX :Mercredi 18 octobre 2023 de 14h00 à 17h00

- Mairie de DAX :Samedi 28 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

- Mairie de SAINT-PAUL-LÈS-DAX :Jeudi 2 novembre 2023 de 09h00 à 12h00

- Mairie de SAINT-PAUL-LÈS-DAX :Mardi 7 novembre 2023 de 14h00 à 17h00

- Mairie de DAX :Lundi 13 novembre 2023 de 14h30 à 17h30

Toutes informations sur ladite demande pourront être sollicitées auprès du maître d'ouvrage, la Communauté d'agglomération du Grand Dax représentée par Monsieur Julien DUBOIS - 20, avenue de la gare - 40 100 DAX - Madame Véronique MICHEL - Service public de l'eau, Milieux naturels - 05 47 55 81 02 - [veronique.michel@grand-dax.fr](mailto:veronique.michel@grand-dax.fr).

Concernant la déclaration d'utilité publique, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête, concernant l'enquête parcellaire, le procès verbal des opérations et l'avis formulé de la commission d'enquête seront déposés en mairies de Dax, siège de l'enquête publique et parcellaire, de Saint-Paul-lès-Dax, à la préfecture des Landes - DC2PAT (05 58 06 58 06) et sur le site internet des services de l'État dans les Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

L23AL04486

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER DES LANDES**
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ET  
D'ENQUÊTE PARCELLAIRE**

Enquête publique et enquête parcellaire préalables à l'instauration d'une servitude d'utilité publique pour le système d'endiguement sur les communes de DAX et SAINT-PAUL-LÈS-DAX.

**DEMANDEUR :COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DU GRAND DAX**

Représentée par Monsieur Julien DUBOIS, président  
20, avenue de la gare  
40 100 DAX

Une enquête publique et parcellaire portant sur le projet susmentionné, est ouverte dans les mairies de Dax, siège de l'enquête publique et parcellaire, et de Saint-Paul-lès-Dax, durant 36 jours consécutifs, **du lundi 9 octobre 2023 à 09h00 au lundi 13 novembre 2023 à 17h30 inclus.**

La préfète des Landes est l'autorité compétente pour déclarer l'utilité publique et instaurer la servitude sur les communes de Dax et Saint-Paul-lès-Dax.

Une commission d'enquête composée de Monsieur Alain JOUHANDEAUX, président, Madame Valérie BÉDÈRE et Monsieur Cédric GRANGER, ainsi que Monsieur Pascal MONNET en qualité de suppléant, a été désignée par décision n° E23000063/64 de la présidente du tribunal administratif de Pau du 1<sup>er</sup> septembre 2023.


**Communauté de Communes du Pays Tarusate**  
**Définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation de la modification n°1 de droit commun du PLUi-H de la Communauté de Communes du Pays Tarusate**

Par délibération du 14 septembre 2023, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Tarusate (CCPT) a défini les objectifs poursuivis et les modalités de concertation de la modification n°1 de droit commun du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de la Communauté de Communes du Pays Tarusate.

Cette procédure d'évolution du PLUi-H est engagée afin de rectifier des erreurs matérielles pour se conformer à la réalité du terrain, d'améliorer la lisibilité et la compréhension du document d'urbanisme intercommunal, de faciliter l'instruction des différentes autorisations d'urbanisme et de permettre la réalisation de projets d'aménagement et de construction en adaptant les règles du PLUi-H. Pour ce faire, différentes pièces du dossier de PLUi-H seront modifiées, à savoir :

-le règlement écrit ;

-le règlement graphique (document de zonage) ;

-les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ;

-le rapport de présentation ;

-les annexes.

Par ailleurs, cette modification n°1 de droit commun sera l'occasion d'intégrer certaines conclusions d'études réalisées par certaines communes, en matière de commerces et services, d'habitat et d'espaces publics.

Enfin, au travers de cette procédure d'urbanisme, les élus ont également souhaité intégrer les conclusions du jugement du Tribunal Administratif de Pau (recours de la Fédération SEPANSO Landes contre le PLUi-H) en date du 30 novembre 2022, et faire évoluer en conséquence le PLUi-H.

Conformément à l'article R.153-21 du Code de l'Urbanisme, cette délibération est affichée pendant un mois au siège de la CCPT et dans les mairies des 17 communes membres.

L23AL04516





**Communauté de Communes du Pays Tarusate**  
**Prescription de la modification n°1 de droit commun du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H)**

Par arrêté du 13 septembre 2023, le Président de la Communauté de Communes du Pays Tarusate a prescrit la modification n°1 de droit commun du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de la Communauté de Communes du Pays Tarusate.

Cette procédure d'évolution du PLUi-H est engagée afin de rectifier des erreurs matérielles pour se conformer à la réalité du terrain, d'améliorer la lisibilité et la compréhension du document d'urbanisme intercommunal, de faciliter l'instruction des différentes autorisations d'urbanisme et de permettre la réalisation de projets d'aménagement et de construction en adaptant les règles du PLUi-H. Pour ce faire, différentes pièces du dossier de PLUi-H seront modifiées, à savoir :

- le règlement écrit ;
- le règlement graphique (document de zonage) ;
- les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ;
- le rapport de présentation ;
- les annexes.

Par ailleurs, cette modification n°1 de droit commun sera l'occasion d'intégrer certaines conclusions d'études réalisées par certaines communes, en matière de commerces et services, d'habitat et d'espaces publics.

Enfin, au travers de cette procédure d'urbanisme, les élus ont également souhaité intégrer les conclusions du jugement du Tribunal Administratif de Pau (recours de la Fédération SEPANSO Landes contre le PLUi-H) en date du 30 novembre 2022, et faire évoluer en conséquence le PLUi-H.

Conformément à l'article R.153-21 du Code de l'Urbanisme, cet arrêté est affiché pendant un mois au siège de l'établissement public de coopération intercommunale compétent et dans les mairies des 17 communes membres de la Communauté de Communes du Pays Tarusate.

L23AL04515



**PRÉFÈTE DES LANDES**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Demande d'autorisation environnementale concernant la régularisation administrative de l'usine Thalie sur la commune de CAMPET-et- LAMOLÈRE présentée par le SYDEC des LANDES

Par arrêté préfectoral du 19 septembre, une enquête publique portant sur le projet susvisé d'une durée de 32 jours est prescrite du mardi 10 octobre à 14 h 00 au vendredi 10 novembre 2023 inclus, 17 h 00.

Au terme de la procédure, la préfète des Landes est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation, après avoir recueilli l'avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.

Le commissaire enquêteur est Monsieur Michel CHATRIEUX ; le commissaire enquêteur suppléant est Monsieur Claude LABAOU.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur le site internet des services de l'État à l'adresse suivante :

[https://www.landes.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Eau- Environnement -Risques- Naturels- et- Technologiques/Installations-Classees-pour-la-Protection-de-l-Environnement/ICPE-processus-autorisation](https://www.landes.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Eau-Environnement-Risques-Naturels-et-Technologiques/Installations-Classees-pour-la-Protection-de-l-Environnement/ICPE-processus-autorisation)

Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : [pref-amenagement@landes.gouv.fr](mailto:pref-amenagement@landes.gouv.fr) en veillant à identifier l'objet de l'enquête publique dans le contenu et le titre du courrier électronique ;

- sur support papier :
- à la mairie de CAMPET-et-LAMOLÈRE, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- les lundis et vendredis de 13 h 45 à 17 h 45 ;
- le mercredi de 09 h 30 à 11 h 30 ;

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique comprend une présentation non technique, une étude d'impact et son résumé non technique, une étude de dangers et son résumé non technique, l'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement et la réponse du pétitionnaire à cet avis.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à la mairie de CAMPET-et-LAMOLÈRE, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de CAMPET-et- LAMOLÈRE :

- mardi 10 octobre 2023 de 14 h 00 à 17 h 00
- vendredi 20 octobre 2023 de 14 h 30 à 17 h 30
- samedi 28 octobre 2023 de 09 h 00 à 12 h 00
- vendredi 10 novembre 2023 de 14 h 00 à 17 h 00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la dispo-

sition du public, en mairie de CAMPET-et- LAMOLÈRE, en préfecture et sur le site internet de la préfecture des Landes à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur ce dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur Etienne BROQUA - tél. : 06.77.99.69.91 - mail : [etienne.broqua@sydec40.fr](mailto:etienne.broqua@sydec40.fr)

Mont-de-Marsan, le 19 septembre

Pour la préfète et par délégation,

La secrétaire générale

Signé Stéphanie MONTEUIL

L23AL04473

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**  
**MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**

Section 1 : Identification de l'acheteur  
Nom et adresse : **Mairie de Callen 40430 CALLEN**  
SIRET 214 000 606 00019  
Groupement de commande : Non

**Section 2 : Communication**

Mise en ligne totale du dossier de la consultation :  
<https://marchespublics.landespublic.org>

Renseignements complémentaires : [mairie@callen.fr](mailto:mairie@callen.fr)

**Section 3 : Procédure**

**Type de procédure :** Marché à procédure adaptée ouverte.

**Conditions de participation :**

- aptitude à exercer l'activité professionnelle
- capacité économique et financière
- capacités techniques et professionnelles

Date limite de réception des offres : **le vendredi 27 octobre 2023 à 12h00.**

**Présentation des offres par catalogue électronique :** interdite

**Réduction du nombre de candidats :** Non

**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui

**L'acheteur exige la présentation de variante :** Non

**Critères d'attribution :** L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue sur la base des critères suivants :

- Prix : 40 %,
- Valeur technique : 60 %.

**Dépôt des offres :** les soumissionnaires ont l'obligation de déposer leur pli par voie électronique sur le site : <https://marchespublics.landespublic.org>

**Signature électronique des marchés :** Facultative

**Section 4 : Identification du marché**

**Intitulé du marché :** Rénovation de la mairie de Callen (40).

**Code CPV Principal :** 45223220-4

**Type de marché :** Travaux

**Lieu principal d'exécution du marché :** CALLEN 40430

**La consultation comporte des tranches :** Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** Non

**Section 5 : Lots**

**Allotissement :** l'opération fait l'objet de 11 lots

Lot n°1 : Démolition - Gros-oeuvre (45223220-4)

Lot n°2 : Enduits de façades (45261220-2)

Lot n°3 : Charpente - Couverture - Zinguerie (45261100-5)

Lot n°4 : Menuiseries extérieures (45421000-4)

Lot n°5 : Menuiseries intérieures - Agencement (45421000-4)

Lot n°6 : Plâtrerie - Cloisonnement - Enduits (45410000-4)

Lot n°7 : Revêtement de sols - Faïence (45430000-0)

Lot n°8 : Peinture (45442100-8)

Lot n°9 : Plomberie (45330000-9)

Lot n°10 : Électricité (45317000-2)

Lot n°11 : Poêle à bois (45331000-6)

**Section 6 : Informations complémentaires**

Sans objet

**Date d'envoi à la publication du présent avis :** le mardi 19 septembre 2023  
L23AL04470

PUBLIER VOTRE  
ANNONCE LÉGALE EN LIGNE SUR :  
[annoncelegale.annonces-landaises.com](https://annoncelegale.annonces-landaises.com)



## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE MARCHÉ DE TRAVAUX MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE

Acheteur :

**Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans**  
56 route de Mahourmic 40300 PEYREHORADE.

**Contact** : service commande publique - 05.58.73.60.03 - contact@orthe-arrigans.fr  
Siret n°200 069 417 00067

Groupement de commandes : non

Accès aux documents de la consultation:  
<https://marchespublics.landespublic.org>

L'intégralité des documents se trouvent sur le profil acheteur

Utilisation de moyens communément disponibles : oui.

Objet du marché : Création d'un îlot de fraîcheur - piscine intercommunale de Peyrehorade

Durée : le délai et planning d'exécution sera proposé par les candidats. Les travaux devront impérativement être réceptionnés pour le 15 avril 2024 afin de permettre la réouverture de la piscine pour la saison 2024. La date prévisionnelle de démarrage des travaux est fixée au 15 novembre 2023.

Le marché est décomposé en 4 lots :

-Lot 01 : Terrassement et pose réseaux - remblai dalle béton - fourniture et pose des jeux

-Lot 02 : Système de filtration

-Lot 03 : Pose de revêtements sols souples contours dalle béton

-Lot 04 : Fourniture et pose d'un garde-corps métallique

Le règlement de la consultation précise les critères de jugement, les documents à remettre au titre de la candidature et de l'offre et les modalités de négociations.

Possibilité d'attribuer les marchés sans négociations : oui

Lieu principal d'exécution du marché : Peyrehorade

Le marché n'est pas décomposé en tranches

Marché réservé : non

Présentation des offres par catalogue électronique : non

Réduction du nombre de candidats : non

Variantes autorisées ou imposées : non

Tous les documents de la consultation sont disponibles sur le profil acheteur (moyens de communication communément disponibles).

Visite obligatoire : oui (modalités et coordonnées fixés au règlement de la consultation)

Date et heure limite de réception des offres : 16 octobre 2023 à 12h00 sur la plateforme marchés publics des Landes <https://marchespublics.landespublic.org>

Renseignements complémentaires : <https://marchespublics.landespublic.org>

Date d'envoi de l'avis à publication : 14/09/2023

L23AL04369

## CONSTITUTIONS



Aux termes d'un ASSP en date du 05/09/2023, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : AG-SANTE-FORMATION

Objet social : Organisme de formation ; consulting

Siège social : 1371 route de la Chalosse, 40400 MEILHAN

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DAX

Président : M. JUBILO Gautier, demeurant 1371 route de la Chalosse, 40400 MEILHAN

Directeur général : M. SYLLEBRANQUE Adrien, demeurant 10 avenue de la Gascogne, 40000 MONT DE MARSAN

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de

ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Clause d'agrément : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Pour avis  
Le Président

L23AL04371



NOTAIRE NOUVELLE VAGUE

Maitre Claire NICOLAS-CHABANNES  
Maitre Paul-Mathieu CHABANNES  
Notaires Associés

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique reçu par Me Paul-Mathieu CHABANNES, notaire à SOORTS-HOSSEGOR (Landes) en date du 12 septembre 2023 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par Actions Simplifiée

DENOMINATION : GRANJON ENERGIE

CAPITAL : 3.000 euros

SIÈGE : 19 B rue de Bouhebrume à SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE (40230)

OBJET : Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation et travaux d'installation électrique dans tous locaux (électricité et photovoltaïques)

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :

Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix.

AGREMENT :

Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, aucune cession au profit de qui que ce soit n'est libre.

PRÉSIDENT :

M. Geoffrey GRANJON demeurant 19 B rue de Bouhebrume à SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE (40230)

IMMATRICULATION : au RCS de DAX

Pour avis. L23AL04372



CABINET  
D'AVOCATS JL DEKENS  
CONSULTANTS  
TJSO  
4 allée Claude Mora  
40000 Mont-de-Marsan

Suivant acte sous seing privé en date du 14 septembre 2023 à MONT-DE-MARSAN (40), il a été institué une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION SOCIALE : SUN-CHARGE

CAPITAL : 1 000 euros

SIÈGE SOCIAL : 7 route de Menton - 40250 TOULOUZETTE

OBJET : Production et vente d'électricité générée par une centrale photovoltaïque ou par tout autre procédé. L'acquisition par voie d'achat, l'administration, la disposition et la location de tous biens et droits immobiliers en pleine propriété ou en démembrement, de tous biens et droits pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément. La vente desdits biens et droits immobiliers même s'ils constituent le seul actif de la société. La construction et l'aménagement de tout bien immobilier. La mise à disposition gratuite au profit d'un ou plusieurs associés, desdits biens et droits immobiliers appartenant à la société. L'acquisition, l'administration, la disposition de toutes valeurs mobilières ou immobilières, titres ou participations dans toute société, association ou groupement

DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

PRÉSIDENT : la société LOU SOU PEAK, SAS au capital de 1 000 euros dont le siège social est sis 7 route de Menton - 40250 TOULOUZETTE et immatriculée au RCS de DAX - N° 978 054 617

DIRECTEUR GENERAL :

- Monsieur Nicolas DUBECQ, né le 12 juin 1986 à MONT DE MARSAN (40), demeurant à TOULOUZETTE (40), 7 route de Menton ;

- Madame Elodie FITTE, née le 16 janvier 1988 à LONGJUMEAU (91), demeurant à TOULOUZETTE (40), 7 route de Menton.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

TRANSMISSION DES ACTIONS : Les cessions d'actions par l'actionnaire unique et entre actionnaires sont libres. Les actions ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec l'agrément de la collectivité des actionnaires.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DAX.

LA PRESIDENCE

L23AL04379



217 av. Corps Franc Pommies  
40280 Saint-Pierre-du-Mont  
Tél : 05 58 06 26 64

GREEN CONSEILS  
Société par actions simplifiée unipersonnelle  
au capital initial de 3 000,00 euros  
2 Place des Arènes 40000 MONT DE MARSAN  
RCS Mont de Marsan

## CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14/09/2023, il a été constitué une société

Dénomination sociale : GREEN CONSEILS

Siège social : 2 Place des Arènes, 40000 MONT DE MARSAN

Forme sociale : SASU, société par actions simplifiée unipersonnelle

Objet social : La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France et à l'étranger :

Le développement et la promotion de projets d'énergies renouvelables, environnementaux et d'économies d'énergies  
La médiation environnementale et la concertation pour des projets structurants

La communication, la promotion et l'organisation d'événements privés ou publics (séminaire, salons, réunions, festivités, etc)

Toutes opérations de conseils stratégiques et formations en entreprises ainsi qu'auprès de collectivités, particuliers, associations et autres structures, quel que soit le secteur d'activité et en général toutes activités d'accompagnement des entreprises et des particuliers

Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant s'y rattacher, directement ou indirectement, ou susceptibles d'en permettre ou faciliter la réalisation ou le développement.

Pour réaliser son objet, la Société peut agir directement ou indirectement, pour son compte ou celui de tiers ou encore au sein d'un GIE, avec d'autres sociétés ou personnes, et réaliser en France ou à l'étranger sous quelque forme que ce soit, les opérations entrant dans son objet.

Elle peut prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toutes autres sociétés ou entreprises, françaises ou étrangères, ayant un objet similaire ou de nature à développer ses propres affaires.

Capital social : 3 000,00 euros

Premiers dirigeants

Président

Madame Delphine, Danièle POIRSON, née le 12/05/1982 à CHALONS-SUR-MARNE (FRANCE), de nationalité Française, demeurant 3231 Route de Losse, lieu-dit Grand Lacave, 47420 ALLONS (FRANCE), nommée pour une durée illimitée.

Durée : 99 années  
Mention sera portée au RCS de MONT-DE-MARSAN

L23AL04385

POUR ÉCOURTER  
LES DÉLAIS,  
PENSEZ AU SPEL !





**NOTAIRE NOUVELLE VAGUE**  
Maître Claire NICOLAS-CHABANNES  
Maître Paul-Mathieu CHABANNES  
Notaires Associés

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique reçu par Me Paul-Mathieu CHABANNES, notaire à SOORTS-HOSSEGOR (Landes) en date du 13 septembre 2023, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société d'exercice libérale à Responsabilité Limitée

DENOMINATION : **DOCTEUR DREAN**

CAPITAL : 2.000 euros

SIEGE : 7 Rue de la Palinette à CAPBRETON (40130)

OBJET : l'activité de médecine gynécologie-obstétrique

DUREE : 99 années

GERANT :

Monsieur Yann DREAN demeurant 21 impasse des rouges gorges à CAPBRETON (40130)

IMMATRICULATION : au RCS de DAX

Pour avis.

L23AL04387



**NOTAIRE NOUVELLE VAGUE**  
Maître Claire NICOLAS-CHABANNES  
Maître Paul-Mathieu CHABANNES  
Notaires Associés

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique reçu par Me Claire NICOLAS-CHABANNES, notaire à SOORTS-HOSSEGOR (Landes) en date du 17 juillet 2023 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société à Responsabilité Limitée

DENOMINATION : **MESA ARCHITECTURES**

CAPITAL : 1.500 euros

SIEGE : 10 Rue de la Forêt à SOORTS-HOSSEGOR (40150)

OBJET : L'exercice de la profession d'architecte et d'urbaniste en particulier de la fonction de maître d'œuvre et toutes missions se rapportant à l'acte de bâtir et à l'aménagement de l'espace.

DUREE : 99 années

GERANT :

Mme Capucine MELET demeurant 20 Village de Mariotte - Maison 1 - Ilot 20 à CAPBRETON (40130)

IMMATRICULATION : au RCS de DAX

Pour avis.

L23AL04388

## AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 16 septembre 2023, à YCHOUX.

Dénomination : **ALUCATS SC.**

Forme : Société par actions simplifiée.

Siège social : 6 RUE DES ARTISANS, 40160 YCHOUX.

Objet : Menuiseries aluminium, PVC, fabrication et pose, Stores, vérandas, volets roulants, fermetures du bâtiment.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 1000 euros divisé en 100 actions de 10 euros chacune, ré-

parties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : Accord des associés.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :

Dans les conditions statutaires et légales.

Ont été nommés :

Président : Monsieur Sébastien CHATENAY 14 rue des chanterelles 40160 YCHOUX.

Directeur général : Madame Céline JAQUET 14 rue des chanterelles 40160 YCHOUX.

La société sera immatriculée au RCS MONT DE MARSAN.

L23AL04425



## ALMOND&ORGANIC

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros  
Siège social : 35 Rue du Docteur Gronich, Bâtiment 17 appartement 9, Le Pissot, 40220 TARNOS

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TARNOS du 06.09.2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle

Dénomination sociale : **ALMOND&ORGANIC**

Siège social : 35 Rue du Docteur Gronich, Bâtiment 17 appartement 9, Le Pissot, 40220 TARNOS

Objet social : Services de ménage et de conciergerie, activité de sous-location immobilière

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Madame Ludivine TAILLEPIERRE, demeurant 35 Rue du Docteur Gronich, Bâtiment 17 appartement 9, Le Pissot, 40220 TARNOS, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DAX

Pour avis

La Gérance

L23AL04446



Suivant acte reçu par Maître Laetitia ELBEL-AUZERO, notaire à PISSOS, le 18 septembre 2023, il a été constitué la société civile immobilière suivante suivante :

Dénomination : **JOLEOC.**

Siège : LABOUHEYRE (40210) 143 rue de Lindor.

Durée : 99 ans

Objet :

- L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

- L'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires.

- Exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société.

- Et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en

faciliter la réalisation, à condition toutefois, d'en respecter le caractère civil.

Capital social : CENT EUROS (100 euros)

Apports en numéraire : 100 euros

Gerant :

1°) Monsieur Pascal, Albert BARSACQ, demeurant à PARIS (75015), 40 Rue des Cévennes.

Né à MONT DE MARSAN (40000), le 27 juin 1961.

2°) Monsieur Jules, Joaès BARSACQ, demeurant à LABOUHEYRE (40210), 143 rue de Lindor.

Né à PARIS (75010), le 28 septembre 1994.

Clause d'agrément : toutes les cessions sont soumises à agrément à l'exception de celles entre associés.

POUR AVIS ET MENTION

Me Laetitia ELBEL-AUZERO, Notaire  
L23AL04449

## In Extenso

**AQUITAINE**  
Sté d'Expertise Comptable  
8 allée de la Capère  
40000 Mont-de-Marsan

## AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIETE

Dénomination : **JRSPECIAL**

Forme : SARL

Capital : 2000 €

Siège social : 15 rue Dominique de Gourges (40000) MONT DE MARSAN

Objet : L'exploitation de tout fonds de commerce de restaurant : restauration traditionnelle et/ou restauration rapide sur place ou à emporter sous réserves des autorisations administratives appropriées,

La vente sur place ou à emporter de boissons sous réserve des autorisations administratives appropriées.

Gérants : M. Jordan SENE demeurant 155 rue de la Boullerie (40090) BOUGUE

M. Renaud SENE demeurant 22 RUE DU Hapshot (40090) LAGLORIEUSE<sup>2</sup>

Durée : 50 années

RCS : MONT DE MARSAN

L23AL04463



Aux termes d'un ASSP en date du 13/09/2023, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : GROUPE SECURITE 118

Objet social : Sécurité, gardiennage, surveillance, agent cynophile, sécurité incendie, accueil

Siège social : 2 Avenue de Jouanas, 40000 MONT DE MARSAN

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MONT-DE-MARSAN

Président : M. DJEGHADER Ahmed, demeurant 2 Avenue de Jouanas, 40000 MONT DE MARSAN

Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clause d'agrément : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Pour avis  
L'associé unique

L23AL04475

LES ANNONCES LANDAISES SONT  
HABILITÉES DANS LE DÉPARTEMENT 40

NOUS PUBLIONS ÉGALEMENT  
VOS ANNONCES LÉGALES  
SUR TOUTE LA FRANCE, SANS SURCÔÛT

POUR FACILITER VOS  
DÉMARCHES ADMINISTRATIVES  
PUBLIEZ VOTRE ANNONCE  
SUR NOTRE SUPPORT NUMÉRIQUE :  
[WWW.ANNONCES-LANDAISES.COM](http://WWW.ANNONCES-LANDAISES.COM)

**FIDAL**

AVOCATS  
31 avenue Jules Bastiat,  
BP 60133,  
40103 Dax Cédex

**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE qui sera immatriculée au R.C.S. de MONT DE MARSAN, dénommée **LAC & NATURE**, au capital de 60 000 Euros, composé exclusivement d'apports en numéraire, ayant pour objet l'acquisition, la gestion, l'administration, l'aliénation, la vente, l'exploitation par bail ou autrement, de tous immeubles nus, bâtis ou non bâtis, biens et droits immobiliers, ainsi que la réalisation de tous travaux de construction, aménagement, rénovation, entretien ou réparation des immeubles ; la gestion du patrimoine social ; La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement ; et généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou à des activités similaires, connexes ou complémentaires, ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Son siège est fixé au 7, allée Claude Mora - 40000 MONT DE MARSAN,

Le Président est la société ZURPHIL domiciliée 197, Chemin du Battan - 40090 MAZEROLLES.

Pour avis

Le Président

L23AL04476

Aux termes d'un ASSP en date du 29/08/2023, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : MOJO MOJO

Objet social : La société a pour objet : Exploitation et gestion d'espaces de loisirs et ventes liés. Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Siège social : 18 bld jacques duclos, 40220 TARNOS

Capital : 5 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DAX

Gérance : M. TOUYA Hugo, demeurant 9 rue du petit nanot, 64340 BOUCAU

Pour avis

Hugo TOUYA

L23AL04509

**MODIFICATIONS**

CYRIL JARDIN  
Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7 500 €  
Siège social : 2832 Route de Bordeaux  
40600 BISCARROSSE  
RCS MONT DE MARSAN 510 465 636  
Par AGO du 24/07/2023, il a été pris acte de la démission de Madame Clarisse DEGRAVES de ses fonctions de cogérante, au 31 décembre 2022

Monsieur Cyril DEGRAVES reste seul gérant.

L'article 11 est modifié en conséquence

Le dépôt des actes et pièces sera effectué au greffe du tribunal de commerce de MONT DE MARSAN

POUR AVIS ET MENTION

La Gérance

L23AL03624

**FIDAL**

AVOCATS  
31 avenue Jules Bastiat,  
BP 60133,  
40103 Dax Cédex

**TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL**

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 01.08.2023, de la société NOLOTO société civile au capital de 1000 euros - RCS De DAX 480 799 303 il a été décidé de transférer le siège social à SAINT PAUL LES DAX (40990) 1777 avenue de la résistance

L'article 7 des statuts sera modifié en conséquence.

Pour avis

RCS : DAX

L23AL04190



ALTUMIS  
Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros

Siège social : 6 Route de Boys

40180 NARROSSE

804 026 284 RCS DAX

Par AGE du 01/09/2023, il a été décidé de transférer le siège social de « 6 Route de Boys 40180 NARROSSE » à « Parc d'activité Atlantisud- 159 Rue du Seignaux 40230 SAINT GEOURS DE MAREMNE » à compter de ce jour

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence

Mention sera faite au RCS de DAX

Pour avis

Le Président

L23AL04197



STEPHANE ESPARSEIL HOLDING  
Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 379 500 €

Siège social : 3 Avenue de la Liberté

92400 COURBEVOIE

487 965 584 RCS NANTERRE

AVIS DE PUBLICITE

PERSONNE HABILITEE A ENGAGER

LA SOCIETE :

Monsieur Stéphane ESPARSEIL, gérant, 3 avenue de la Liberté 92400 COURBEVOIE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée unique du 1/09/2023 :

Le siège social a été transféré de « 3 Avenue de la Liberté 92400 COURBEVOIE » à « Parc d'activité Atlantisud- 159 Rue du Seignaux 40230 SAINT GEOURS DE MAREMNE ».

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro 487 965 584 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de DAX

L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis,

L23AL04224

Par décision collective en date du 14 septembre 2023, les associés de la société SOLAIRE IMMOBILIER, SARL au capital de 1 000 euros dont le siège social est sis Quartier d'Espagne - 40 500 SAINT SEVER, immatriculée au RCS de MONT DE MARSAN sous le N° 750 641 607, dont le gérant, Monsieur Nicolas DUBECQ, demeure 7 route de Menton - 40250 TOULOUZETTE, ont décidé de transférer le siège social au 7 route de Menton - 40250 TOULOUZETTE, à compter du même jour. La société sera immatriculée au RCS de DAX.

Le gérant

L23AL04377

**FIDAL**  
AVOCATS

10 avenue de la Résistance  
BP 87537  
64075 Pau Cedex  
Tél : 05 59 32 27 40

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 8 septembre 2023, la collectivité des associés de la Société ALBRET, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, dont le siège social est situé au 241, Avenue d'Albret - 40370 Rion-des-Landes, immatriculée au RCS de Dax sous le numéro 479 562 795, a décidé la transformation de la Société en Société par actions simplifiée à compter du 8 septembre 2023.

La dénomination de la société, son capital social, son siège social, sa durée, son objet social et la date de clôture de son exercice demeurent inchangés.

Les fonctions de Gérant de Monsieur Didier Gravaud, domicilié 23, rue du Tuquéou, 40990 Saint-Paul-lès-Dax ont cessé du fait de cette transformation.

Monsieur Didier Gravaud, domicilié 23, rue du Tuquéou, 40990 Saint-Paul-lès-Dax a été désigné en qualité de Président de la Société pour une durée indéterminée, à compter du 8 septembre 2023.

Admissions aux assemblées et droit de vote :

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Les cessions d'actions ne sont pas soumises à agrément.

Mention sera faite au RCS de Dax.

Pour avis

L23AL04380

**FIDAL**  
AVOCATS

10 avenue de la Résistance  
BP 87537  
64075 Pau Cedex  
Tél : 05 59 32 27 40

Par décisions du 8 septembre 2023, l'associée unique de la société JACEDI VOYAGES, société à responsabilité limitée à associé unique sise 234 Rue Maurice Menton - 40990 Saint-Paul-Lès-Dax, immatriculée au RCS de Dax sous le numéro 479 566 291, a décidé la transformation de la société en société par actions simplifiée à associé unique et l'adoption de nouveaux statuts à compter du 8 septembre 2023.

La dénomination de la société, son capital social, son siège social, sa durée, son objet social et la date de clôture de son exercice demeurent inchangés.

Les fonctions de Gérant de Monsieur Didier Gravaud, domicilié 23, rue du Tuquéou, 40990 Saint-Paul-lès-Dax ont cessé du fait de cette transformation.

Monsieur Didier Gravaud, domicilié 23, rue du Tuquéou, 40990 Saint-Paul-lès-Dax a été désigné en qualité de Président de la société sans limitation de durée, à compter du 8 septembre 2023.

Admissions aux assemblées et droit de vote :

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Les cessions d'actions ne sont pas soumises à agrément.

Mention sera faite au RCS de Dax.

Pour avis

L23AL04381

# LES ANNONCES LANDAISES

**ABONNEMENT****PAPIER + WEB**

6 MOIS = 30 € TTC

1 AN = 50 € TTC

2 ANS = 79 € TTC

**WEB**

6 MOIS = 18 € TTC

1 AN = 29 € TTC

2 ANS = 44 € TTC

SOIT 26 NUMÉROS

SOIT 52 NUMÉROS

SOIT 104 NUMÉROS

NOM \_\_\_\_\_

PRÉNOM \_\_\_\_\_

ENTREPRISE \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

EMAIL \_\_\_\_\_

TÉL \_\_\_\_\_

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter  
et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre des ANNONCES LANDAISES  
12, rue du IV Septembre 40000 Mont-de-Marsan

CONTACT : LILIANE DORRER

CONTACT@ANNONCES-LANDAISES.COM / 05 58 45 03 03



## LANDIMAT

Société par actions simplifiées  
au capital social de 188 208 euros  
Siège social : D 924 40250 LAMOTHE  
R.C.S. de DAX n° 315 735 175

Par assemblée générale du 28 août 2023 il a été décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire la société EXCO SOMOGE, Son siège est sis à MONT DE MARSAN (40000) 8 avenue Sadi Carnot.

La durée des fonctions des Commissaires aux comptes, qui est de six exercices, expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Mention sera faite au RCS de Dax

Pour avis

Le Président

L23AL04389

## In Extenso

### SUD ATLANTIQUE

ZA la Carrère, 99 rue de la Carrère  
40990 Saint-Vincent-de-Paul

### VALEALE

Société à responsabilité limitée  
à associé unique

Au capital de 157 500 euros  
Siège social : Au Moulin  
Av de Laouadie et Chemin Rural  
40600 BISCARROSSE  
450 604 814 RCS MONT DE MARSAN

Aux termes d'une décision en date du 15 septembre 2023, l'associé unique a décidé de modifier l'objet social de la société, et en conséquence, l'article 2 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

La société a pour objet, en France : la gestion et l'exploitation directe ou indirecte, notamment par contrat de location-gérance, de commerce de restauration à service rapide à enseigne McDonald's.

Pour avis

L23AL04439

## In Extenso

### AQUITAINE

Sté d'Expertise Comptable  
8 allée de la Capère  
40000 Mont-de-Marsan

### SOCIETE AQUACULTEURS LANDAIS

Coopérative au capital de Variable  
Siège social : 505, rue de la Grande Lande  
40120 ROQUEFORT  
321 561 409 RCS MONT DE MARSAN

L'assemblée générale ordinaire en date du 20 juin 2023 a nommé la société AREVCO sas en remplacement de M. Sébastien CHEVALIER en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant pour une durée de 6 exercices.

Il résulte de cette décision la modification suivante des avis antérieurement publiés :

Commissaire aux comptes suppléant

Ancienne mention : M. Sébastien CHEVALIER 15 avenue des Mondaults (33270) FLOIRAC

Nouvelle mention : AREVCO SAS 5 avenue Paul Langevin (33600) PESSAC

Pour avis

L23AL04448

CHIPIRON SURFSCHOOL Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 € sise 58 Impasse des Roseaux 40150 SOORTS HOSSEGOR 898451356 RCS de DAX, Par décision de l'AGE du 01/09/2023, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 20/09/2023 au 358 Avenue des charpentiers 40150 SOORTS HOSSEGOR. Mention au RCS de DAX.

L23AL04450



Cabinet JL DEKENS  
CONSULTANTS - TJSO  
42 rue des Jardins  
40100 DAX  
Tél : 05.58.97.05.82

Suivant décision en date du 13 septembre 2023, les associés de la société CONSEILS SERVICES FORMATIONS, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, dont le siège social est sis 334 route de Bourdiou - 40190 SAINT CRICQ VILLENEUVE, immatriculée au RCS de MONT DE MARSAN sous le N° 800 714 511, ont décidé de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes, la société SOGECA AUDIT (RCS BAYONNE N° 790 328 215), en son établissement sis à BAYONNE (64100), 62 avenue du 8 mai 1945 et représentée par Monsieur Jean LISSARRAGUE.

Le dépôt légal sera fait au Greffe du Tribunal de Commerce de MONT DE MARSAN.

Pour avis

La gérance

L23AL04459

## In Extenso

### SUD ATLANTIQUE

ZA la Carrère, 99 rue de la Carrère  
40990 Saint-Vincent-de-Paul

### COSSE

SAS au capital de 1 000 euros  
Siège social : 5, Rue du Stade 40200  
MIMIZAN  
849 402 409 RCS MONT DE MARSAN

Aux termes d'une décision en date du 18 septembre 2023, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

L23AL04468

## FIDAL

AVOCATS  
31 avenue Jules Bastiat,  
BP 60133,  
40103 Dax Cédex

### PLM INVESTISSEMENT

Société par actions simplifiée  
au capital de 15 000 euros  
Siège social : 2, Rue Aouqué  
40180 OEYRELUY  
890 525 595 RCS DAX

Par décisions unanimes des associés du 27/06/2023, il a été décidé de nommer M. Paul MOUYEN demeurant 7, rue du docteur Camille Massie (40180) TERCIS LES BAINS en qualité de Directeur Général à compter du 27/06/2023 et pour une durée illimitée.

Pour avis

La Présidence

L23AL04485



### MS CHARPENTES OSSATURE BOIS

SASU au capital de 3 000 €  
Siège social : 204 rue des Sabotiers  
40160 PARENTIS EN BORN  
RCS de MONT-DE-MARSAN  
n°914 108 246

En date du 15/09/2023, l'associé unique a décidé le transfert du siège social au 28 chemin Saint Martin, 40200 MIMIZAN à compter du 15/09/2023.

Pour avis

L'associé unique

L23AL04507



### MS IMMO

SASU au capital de 3 000 €  
Siège social : 204 rue des Sabotiers  
40160 PARENTIS EN BORN  
RCS de MONT-DE-MARSAN  
n°952 447 795

En date du 15/09/2023, l'associé unique a décidé le transfert du siège social au 28 chemin Saint Martin, 40200 MIMIZAN à compter du 15/09/2023.

Pour avis

Le Président

L23AL04508

## In Extenso

### AQUITAINE

Sté d'Expertise Comptable  
8 allée de la Capère  
40000 Mont-de-Marsan

### SOCIETE CARPANETTI IMMOBILIER

SARL au capital de 400 €  
Siège social : 1, rue du Maréchal Bosquet  
40000 MONT DE MARSAN  
880739156 RCS MONT DE MARSAN

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 janvier 2023 et de la décision de l'associé unique en date du 14 septembre 2023 il est constaté que le capital social a été réduit de 800 € pour le ramener de 1 200 € à

400 € par voie de rachat et d'annulation de 80 parts sociales et que M. Clément GAY et Mme Marie Christine CARPANETTI ont démissionné de leur mandat de gérant.

Il résulte de cette décision la modification suivante des avis antérieurement publiés :

Capital social

Ancienne mention : 1200 €

Nouvelle mention : 400 €

Gérance :

Ancienne mention : Mme Marie Christine CARPANETTI demeurant 1 rue du Maréchal Bosquet (40000) MONT DE MARSAN,

M. Pierre Clément BOUNIOL CARPANETTI demeurant 1 rue du Maréchal Bosquet (40000) MONT DE MARSAN,

M. Clément GAY demeurant 7 rue de la Gouroute (40000) MONT DE MARSAN

Nouvelle mention : M. Pierre Clément BOUNIOL CARPANETTI demeurant 1 rue du Maréchal Bosquet (40000) MONT DE MARSAN,

Pour avis

L23AL04514



SOCIETE PONS, SARL au capital de 7 622.45 €, siège social : DUMES (40500) Le Clos Fleuri, 353 225 576 RCS MONT DE MARSAN.

Selon décisions de l'AGE du 01/06/2023 et de la gérance du 01/09/2023, il résulte que le capital a été réduit de 3 658.77 € pour être ramené à 3 963.67 €. L'article 2.5 des statuts a été modifié.

Ancienne mention : Capital : 7 622.45 euros

Nouvelle mention : Capital : 3 963.67 euros.

L23AL04517

## FIDAL AVOCATS

10 avenue de la Résistance  
BP 87537  
64075 Pau Cedex  
Tél : 05 59 32 27 40

Aux termes d'une assemblée générale de la Société HOLDING LISEA, SAS au capital de 10.000 euros, sise à DAX (40 100), 74 rue de la Croix Blanche, RCS DAX 832 108 518, il a été décidé de :

-ne pas renouveler le mandat du commissaire aux comptes suppléant, à savoir, Madame Sonia SANTACRUZ, sis à BAYONNE (64100), 8 avenue du 8 mai 1945.

-Et de nommer le CABINET AUDIT AQUITAINE CONSEIL - 2AC sis à LONS (64140), 2 boulevard Charles De Gaulle, en qualité de Co-Commissaire aux comptes titulaire.

Pour avis

L23AL04519

## DISSOLUTIONS

### LINOHABITAT 40

Société par actions simplifiée  
en liquidation  
Au capital de 2 000 euros  
Siège social : 632 route du Marensin,  
40380 GAMARDE LES BAINS  
Siège de liquidation : 632 route  
du Marensin  
40380 GAMARDE LES BAINS  
880 313 150 RCS DAX

Aux termes d'une décision en date du 31 Août 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 Août 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Adelino MACHADO, demeurant 632 route du Marensin - 40380 GAMARDE LES BAINS, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 632 route du Marensin 40380 GAMARDE LES BAINS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dax, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

L23AL04383

O DELISSE D ESSENS  
Société à responsabilité limitée unipersonnelle  
Au capital de 5.000,00 euros  
Siège : DAX (40100)  
2 avenue de Logrono  
921 814 174 RCS DAX

## AVIS DE DISSOLUTION

Suivant décision de l'associé unique en date du 31 juillet 2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 juillet 2023. Madame Amélie BOITELLE épouse PAQUEREAU demeurant à GOURBERA (40990) 630 route de Herm est nommée liquidateur de la société. Le siège de la liquidation est fixé à GOURBERA (40990) 630 route de Herm.

Le dépôt légal sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de DAX (Landes).

Pour avis

L23AL04428

# In Extenso

SUD ATLANTIQUE  
ZA la Carrère, 99 rue de la Carrère  
40990 Saint-Vincent-de-Paul

## AK - CESS

Société à responsabilité limitée  
au capital de 7 623 euros  
Siège social : 76 AV DU GENERAL DE  
GAULLE  
40530 LABENNE  
452 015 613 RCS DAX

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30/12/2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/12/2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean Claude VERRIER, demeurant 2, rue Maurice Ravel 40530 LABENNE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 76 Avenue du Général de Gaulle 40530 LABENNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DAX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

L23AL04458

## DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'AGE réunie le 19 septembre 2023 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 19 septembre 2023. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Monsieur Hilaire NASARRE, demeurant à SAINT-AVIT (40), 40 Impasse des Hironnelles et a fixé le siège de la liquidation au domicile du liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de MONT-DE-MARSAN.

Pour avis  
Le liquidateur

L23AL04460

# In Extenso

SUD ATLANTIQUE  
ZA la Carrère, 99 rue de la Carrère  
40990 Saint-Vincent-de-Paul

## FIL'HORIZON

Société par actions simplifiée  
en liquidation  
Au capital de 7 000 euros  
Siège social : 794, Route du Moulin de  
Jouanin, 40300 CAGNOTTE  
Siège de liquidation : 8 rue de la Paix  
40990 SAINT PAUL LES DAX  
832 229 686 RCS DAX

Aux termes d'une décision en date du 30 août 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 août 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Gilles DUBOURDEAUX, demeurant 8, rue de la Paix 40990 SAINT PAUL LES DAX, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 8 rue de la Paix 40990 SAINT PAUL LES DAX. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DAX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

L23AL04522

## CLÔTURES



CHRISAVIT  
Société par actions simplifiée unipersonnelle

au capital de 8 000 euros  
Siège social : 14 Hameau de Lucatet  
40230 SAINT VINCENT DE TYROSSE  
RCS DAX 802 228 833  
AVIS DE PUBLICITE

L'associé unique par décisions du 5/09/20023 a :

- approuvé les comptes définitifs de liquidation

- donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat,

- prononcé la clôture des opérations de liquidation au 31/03/2023

Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DAX

Mention sera faite au RCS de DAX  
Pour avis,

L23AL04166

# In Extenso

SUD ATLANTIQUE  
ZA la Carrère, 99 rue de la Carrère  
40990 Saint-Vincent-de-Paul

## NUANCES PEINTURE

Société à Responsabilité Limitée  
en liquidation

Au capital de 110 780 euros  
Siège social : 5 rue de l'Aygue - Zone Artisanale de Laubian 2 40510 SEIGNOSSE  
Siège de liquidation : 10 rue Montplaisir  
40260 LINXE  
523 382 620 RCS DAX

Aux termes d'une décision en date du 14 septembre 2023, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Dominique PUERTAS, demeurant 10 rue Montplaisir 40260 LINXE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation avec effet rétroactif au 30 juin 2023.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DAX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

L23AL04390

# In Extenso

SUD ATLANTIQUE  
ZA la Carrère, 99 rue de la Carrère  
40990 Saint-Vincent-de-Paul

## FUSION

Société civile immobilière en liquidation  
Au capital de 2 000 euros  
Siège social : 990 route des Lacs 40990 ST PAUL LES DAX  
Siège de liquidation : 990 route de Lacs 40990 ST PAUL LES DAX  
489 998 161 RCS DAX

## AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 11 septembre 2023 au siège social, a approuvé

le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Hubert BERTRAND, demeurant 990 route des Lacs 40990 ST PAUL LES DAX, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation avec effet rétroactif au 30 juin 2023.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DAX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

L23AL04412

# In Extenso

AQUITAINE  
Sté d'Expertise Comptable  
8 allée de la Capère  
40000 Mont-de-Marsan

## SOCIETE PERFORMANCE ADDICT

SAS au capital de 1 000 €, en liquidation  
Siège de la liquidation : 206, avenue  
Capitaine Lespine  
(40000) MONT-DE-MARSAN  
901 173 773 RCS MONT DE MARSAN

## AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale des associés, réunie au siège de la liquidation, le 12 septembre 2023 a approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, et constaté la clôture de la liquidation avec effet au 31 août 2023.

Les comptes seront déposés au RCS MONT DE MARSAN

L23AL04497

## LOCATIONS GERANCES

## LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Moliets et Maa du 1<sup>er</sup> mars 2023, il a été mis fin à la location gérance de la branche d'activité de superette consentie par la Société LA COMPAGNIE DES FOURNIS RCS de DAX numéro 390 711 299 à la société CEDYM RCS de DAX numéro 533 974 481.

La résiliation prend fin au 1<sup>er</sup> mars 2023.

L23AL04445

Prescripteur,  
Une annonce à Paris,  
Marseille, Lyon,  
Strasbourg, Lille, Nantes...  
Ne cherchez plus de  
correspondant,

LES ANNONCES  
**LANDAISES**  
se chargent de tout

- un gain de temps,
- un seul interlocuteur,
- un meilleur service,
- une fiabilité de notre correspondant,
- aucun surcoût.

ABONNEZ-VOUS

## MAIRIE DE RETJONS

## AVIS DE LOCATION GÉRANCE

Suivant un acte notarié en date du 19/09/2023, la MAIRIE DE RETJONS, ayant son siège social 41 chemin de maître, 40120 RETJONS, immatriculé au RCS de MONT-DE-MARSAN sous le n°214 001 646 a confié en location-gérance à Mme COSTAMAGNA Florence, demeurant 110 Chemin de l'Oustalet, 40120 RETJONS, son fonds de commerce de : Restauration, alimentation générale, dépôt de pain. Sis et exploité au 11 Chemin de la Hournère, 40120 RETJONS.

À compter du 01/09/2023 pour se terminer le 31/08/2026, renouvelable par tacite reconduction.

Pour avis

CLAVE Virginie, le Maire

L23AL04518

## FONDS DE COMMERCE



CABINET  
D'AVOCATS JL DEKENS  
CONSULTANTS  
TJSO  
4 allée Claude Mora  
40000 Mont-de-Marsan

Suivant acte sous seing privé en date du 14 septembre 2023 à MONT DE MARSAN, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de MONT DE MARSAN, le 15 septembre 2023, Dossier 2023 00043435, référence 4004P01 2023 A 01678,

Madame Françoise RUFLADE, demeurant à LE FRECHE (40), Lieudit Baqué, immatriculée au RCS de MONT DE MARSAN sous le numéro 443 419 585, a vendu à la société LES PIPLETTES, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 2 000 euros dont le siège social est sis 1 place Gambetta - 40120 ROQUEFORT et immatriculée au RCS de MONT DE MARSAN sous le N° 978 936 003,

Un fonds de commerce de prêt à porter féminin exploité à ROQUEFORT (40), 1 rue Gambetta, place du Pijorin,

Moyennant le prix de 60 000 euros.

Les oppositions seront reçues au Cabinet d'Avocats JL DEKENS CONSULTANTS - TJSO sis 4 allée Claude Mora - 40000 Mont de Marsan dans les dix jours suivant la parution de la vente précitée au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales.

Pour insertion.

L23AL04394

## CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à SAINT GEOURS DE MAREMNE du 11/09/2023 enregistré au SPFDE de MONT DE MARSAN le 19/09/2023 - Dossier 2023 00043927 - Référence 4004P01 2023 A 01692.

La société ESPERANCE, SAS au capital de 2 000 € sise à SAINT GEOURS DE MAREMNE (40230 14, Route de Dax, Immatriculée au RCS de DAX sous le numéro 814 533 212.

A vendu à Monsieur Pascal ARWACHER né le 9 août 1965 et demeurant à TERCIS LES BAINS (40180) 138, Impasse du Vimport.

Un fonds de commerce de commerce de Pizzeria, Snack, Café, Limonaderie exploité à SAINT GEOURS DE MAREMNE (40230), 14 Route de Dax pour lequel le vendeur est immatriculé au RCS de DAX sous le numéro 814 533 212 et sous le numéro Insee 883 510 687 00019 moyennant le prix de vingt-trois mille (23 000) euros s'appliquant aux éléments incorporels pour treize mille (13 000) euros et au matériel et mobilier commercial pour dix mille (10 000) euros.

L'entrée en jouissance a été fixée au 11/09/2023.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales au Cabinet FIDAL domicilié au 31, Avenue Jules Bastiat (40100) DAX.

L23AL04492



## REGIMES MATRIMONIAUX



SCP Dominique LAUZIN-ROY  
et Clémence ESCAFFRE  
Notaires associés  
47000 (AGEN)  
70, Rue Lamouroux

Avis est donné de l'apport par **M. Jean-Christophe DELARD**, né à AGEN (47000), le 01 septembre 1953, à la Communauté existant entre lui et **Mme Brigitte Danielle Pierrette FORCIOLI**, son épouse, née à AGEN (47000), le 19 juin 1956, demeurant ensemble à CAPBRETON (40130), Résidence Mille Sabords, Quai Bonamour, Appt 406, mariés à la Mairie d'AGEN (47000), le 02 mai 1981, sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts

D'un immeuble lui appartenant en propre, situé sur la Commune d'AGEN (47000), 19 rue de la Pépinière, cadastré section AL n° 935

Notaire rédacteur de l'acte : Clémence ESCAFFRE, notaire à AGEN (47000) 70, Rue Lamouroux.

Date de l'acte : 12 septembre 2023.

Les oppositions éventuelles doivent être faites auprès du notaire rédacteur de l'acte à l'adresse mentionnée ci-dessus ou domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de 3 mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

POUR AVIS

Maître Clémence ESCAFFRE  
L23AL04376



SCP Sandra RAGUE-ESTAUN  
et Laure BALLUTEAUD  
Notaires Associés  
Tartas (Landes)

## CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Sandra RAGUE-ESTAUN, Notaire à TARTAS, le 20 septembre 2023,

Monsieur **Jean-Louis Raymond HERREAU-FENAUX** et Madame **Michèle Marie-Rose Roberte PEPIN-DONAT** demeurant à PONTONX SUR L'ADOUR (40465), 26 rue Alfred Darroze.

Nés : Monsieur à TAVERNY (95150), le 12 juillet 1951 et Madame à LE RAINCY (93340), le 22 février 1954.

Mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de LE RAINCY, le 27 juillet 1974.

Adoption du régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté à l'époux survivant.

Oppositions à adresser s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier auprès de l'Etude de Maître Sandra RAGUE-ESTAUN, Notaire à TARTAS.

Pour insertion.

Signé : Me Sandra RAGUE-ESTAUN  
L23AL04525

Monsieur **Bernard SOUSA**, retraité, né à MONT DE MARSAN (40000), le 23 février 1944 et Madame **Anne-Marie BOTTI**, retraitée, née à CASABLANCA (MAROC), le 14 juillet 1942, demeurant ensemble à SAINT PAUL LES DAX (40990), 12 rue des Pyrénées, mariés à la Mairie de SAINT PIERRE DU MONT (40280), le 05 septembre 1964, initialement sous le régime légal de la communauté de biens meubles et acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté universelle.

L'acte a été reçu par Me Angéline BERNARD-BODIN, notaire à SAINT PAUL LES DAX, le 19 septembre 2023.

Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Angéline BERNARD-BODIN, notaire à SAINT PAUL LES DAX, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil - Me Angéline BERNARD-BODIN  
L23AL04526

## AUTRES ANNONCES



SARL Laure LARRAN  
Olivier MAYSONNAVE et  
Hélène MOUNAIX  
Notaires associés  
168 route de Bayonne  
Peyrehorade (Landes)

## AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 5 janvier 2020,

Monsieur **Paul PECASTAING**, en son vivant Retraité, demeurant à CAPBRETON (40130) EHPAD EUGENIE DESJONBERT 2, Avenue Simone de Beauvoir.

Né à SAUBRIGUES (40230), le 6 août 1929. Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à CAPBRETON (40130) (FRANCE), le 22 août 2023.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Olivier MAYSONNAVE, Notaire Associé de la Société à Responsabilité Limitée «Laure LARRAN, Olivier MAYSONNAVE et Hélène MOUNAIX», titulaire d'un Office Notarial à PEYREHORADE, 168, route de Bayonne, le 14 septembre 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Olivier MAYSONNAVE, notaire à PEYREHORADE (40300), 168 route de Bayonne, référence CR-PCEN : 40026, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de DAX de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L23AL04424

## RECTIFICATIFS

Rectificatif à l'annonce L23AL04354 parue le 13/09/2023 dans les Annonces Landaises ; il fallait lire «SCI ASRL» et non pas «SCI ARSL».

L23AL04378

## ADDITIFS

Additif suite à l'annonce parue le 16/09/2023 concernant la société : FMG MULTISERVICES, il y avait également lieu de lire : Par la décision du Président en date du 18/09/2023, il a été pris acte de la nomination de Directeur General Mr GUI-

RAO François, demeurant 2112 route du bourg 40330 BONNEGARDE à compter du 18/09/2023

L23AL04456

## TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONT-DE-MARSAN

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 08 septembre 2023)

**SAS AUTO CONSEIL**, 800 Route des Lacs, 40410 Pissos, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 843 963 968. Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2023, désignant liquidateur SELAS GUERIN ET ASSOCIEES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2, rue DU 49ÈME - 64100 Bayonne. Les créances sont à déclarer, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.  
2023\_4002\_563

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 08 septembre 2023)

**SARL MENUISERIE LESPESSAILLES**, 265 Route du Caillaou, 40110 Onesse-Laharie, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 328 973 060. Travaux de menuiserie bois et PVC. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Mai 2023, désignant administrateur SELARL FHBX, prise en la personne de Maître Sylvain HUSTAIX 72, boulevard de la République - 40000 Mont-de-Marsan avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire SELARL EKIP', prise en la personne de Me Christophe MANDON 7bis, place Saint-Louis - 40000 Mont-de-Marsan. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.  
2023\_4002\_564

**SARL HOLDING MDL**, 265 Route du Caillaou, 40110 Onesse-Laharie, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 832 774 640. Activités des sociétés holding. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Mai 2023, désignant administrateur SELARL FHBX, prise en la personne de Maître Sylvain HUSTAIX 72, boulevard de la République - 40000 Mont-de-Marsan avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire SELARL EKIP', prise en la personne de Me Christophe MANDON 7bis, place Saint-Louis - 40000 Mont-de-Marsan. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.  
2023\_4002\_565

**DUCAMP SEBASTIEN**, 265 route DU CAILLAOU, 40110 Onesse et Laharie, inscription au RM n° 431 848 720 RM 40. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire au visa de l'article L.681-2 III du code de commerce, date de cessation des paiements le 01 Mai 2023, désignant administrateur SELARL FHBX, prise en la personne de Maître Sylvain HUSTAIX 72, boulevard de la République - 40000 Mont-de-Marsan avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire SELARL EKIP', prise en la personne de Me Christophe MANDON 7bis, place Saint-Louis - 40000 Mont-de-Marsan. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.  
2023\_4002\_566

(Jugement du 15 septembre 2023)

**SARL COTE PATIO IMMOBILIER**, 45 Rue Carnot, 40800 Aire-sur-l'Adour, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 819 078 577. Agences immobilières. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2023, désignant administrateur SELARL APEX AJ, prise en la personne de Me Julien ALLART 66, allée Marines - Espace Rivé Gauche - 64100 Bayonne avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire SELAS GUERIN ET ASSOCIEES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2, rue DU 49ÈME - 64100 Bayonne. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.  
2023\_4002\_576

**SASU MATSUKI**, 238 Avenue du 14 Juillet, 40600 Biscarrosse, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 848 245 296. Restauration de type rapide. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2023, désignant administrateur SELARL APEX AJ, prise en la personne de Me Julien ALLART 66, allée Marines - Espace Rivé Gauche - 64100 Bayonne avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire SELARL EKIP', prise en la personne de Me Christophe MANDON 7bis, place Saint-Louis - 40000 Mont-de-Marsan. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.  
2023\_4002\_577

CONVERSION EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 08 septembre 2023)

**SARLU AU DETOUR D'UN REGARD**, 8 Rue des Cordeliers, 40000 Mont-de-Marsan, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 905 054 417. Soins de beauté. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELAS GUERIN ET ASSOCIEES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2, rue DU 49ÈME - 64100 Bayonne.  
2023\_4002\_570

**SAS YM TRAVAUX AGRICOLES**, 1128 Route d'Eauze, Appartement 1, 40310 Gabarret, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 832 122 899. Activités de soutien aux cultures. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELAS GUERIN ET ASSOCIEES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2, rue DU 49ÈME - 64100 Bayonne.  
2023\_4002\_571

**SARL MAGGLE CORP**, 13 Avenue de la Gare, 40200 Mimizan, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 841 058 332. Autre imprimerie (abeur). Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELAS GUERIN ET ASSOCIEES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2, rue DU 49ÈME - 64100 Bayonne.  
2023\_4002\_572

**BELLUYE Virginie, Florence**, 40090 Laglorieuse, RM 830 607 263. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELAS GUERIN ET ASSOCIEES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2, rue DU 49ÈME - 64100 Bayonne.  
2023\_4002\_573

**SAS HOME CONCEPT MENUISERIE (HCM)**, 1025 Route de Saint-Sever, 40320 Samadet, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 823 309 554. Travaux de menuiserie métallique et serrurerie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELAS GUERIN ET ASSOCIEES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2, rue DU 49ÈME - 64100 Bayonne.  
2023\_4002\_574

**SARL ATTARD IMMOBILIER**, 56 Avenue du Président Kennedy, 40000 Mont-de-Marsan, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 534 901 533. Agences immobilières. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL EKIP', prise en la personne de Me Christophe MANDON 7bis, place Saint-Louis - 40000 Mont-de-Marsan, et mettant fin à la mission des administrateurs SELARL APEX AJ, prise en la personne de Me Julien ALLARTSELARL Julien ALLART, prise en la personne de Me Julien ALLART et.

2023\_4002\_575

## CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

(Jugement du 08 septembre 2023)

**PERE Nicolas**, 26 rue Plumacon, 40000 Mont-de-Marsan, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 512 553 306. Autres commerces de détail spécialisés divers. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023\_4002\_567

**SARL CONSTRUCTIONS DE REVES**, 683 Rue Georges Randé, 40270 Cazères-sur-l'Adour, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 410 039 713. Construction de maisons individuelles. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023\_4002\_568

**DEPIERE Laurent, Patrick**, 236 Impasse des Lauriers, 40090 Saint-Pardon, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 530 073 410. Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023\_4002\_569

(Jugement du 15 septembre 2023)

**SAS DUVAL M&L**, 1407 Avenue de Villeneuve, 40000 Mont-de-Marsan, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 850 960 295. Aide à domicile. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023\_4002\_578

**SAS FAR FINANCEMENT**, 260 Route de Jouambet, 40190 Saint-Cricq-Ville-neuve, RCS Greffe de Mont-de-Marsan 790 503 163. Autres activités auxiliaires de services financiers, hors assurance et caisses de retraite, n.c.a. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

2023\_4002\_579

## TRIBUNAL DE COMMERCE DE DAX

## OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 13 septembre 2023)

**SAS EOS PARTNERS**, 1 Avenue de la Gare, 40100 Dax, RCS Greffe de Dax 803 170 026. Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur EKIP' en la personne de Me François LEGRAND 6, place Saint-Vincent - BP 20085 - 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023\_4001\_616

**SAS MYL (MYL)**, 41 Impasse des Morilles, 40140 Azur, RCS Greffe de Dax 844 507 301. Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur SELARL MJPA prise en la personne de Me ABBADIE Philippine,

Marie, Catherine 6, place Saint-Vincent - BP 20085 - 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023\_4001\_617

**SARL TORIMA**, 51 Avenue de L'Océan, 40530 Labenne, RCS Greffe de Dax 913 512 224. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant liquidateur SELARL MJPA prise en la personne de Me ABBADIE Philippine, Marie, Catherine 6, place Saint-Vincent - BP 20085 - 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023\_4001\_619

## OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 13 septembre 2023)

**SARL MAISON PARIS**, Route de Dax, 40360 Pomarez, RCS Greffe de Dax 820 050 656. Activités des sièges sociaux. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, désignant mandataire judiciaire Selas Guérin Et Associées En La Personne De Me Hélène Branchu Bord 2, rue du 49<sup>ème</sup> Ri - BP 8278 - 64182 Bayonne Cedex. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023\_4001\_620

**SA ETABLISSEMENTS PARIS**, Route de Dax, 40360 Pomarez, RCS Greffe de Dax 307 338 160. Transformation et conservation de la viande de volaille. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 13 Juin 2023, désignant mandataire judiciaire Selas Guérin Et Associées En La Personne De Me Hélène Branchu Bord 2, rue du 49<sup>ème</sup> Ri - BP 8278 - 64182 Bayonne Cedex. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023\_4001\_621

**SARL MYSTIC MAMA**, 5 Impasse des Magnolias, 40530 Labenne, RCS Greffe de Dax 895 376 515. Vente à distance sur catalogue spécialisé. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, désignant mandataire judiciaire Selas Guérin Et Associées En La Personne De Me Hélène Branchu Bord 2, rue du 49<sup>ème</sup> Ri - BP 8278 - 64182 Bayonne Cedex. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.

2023\_4001\_622

## JUGEMENT ARRÊTANT LE PLAN DE SAUVEGARDE

(Jugement du 13 septembre 2023)

**SAS JAMES AUTO (JA)**, 11 Rue des Prairies, 40100 Dax, RCS Greffe de Dax 811 078 591. Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers. Jugement arrêtant le plan de sauvegarde, durée du plan 10 ans nommant Commissaire à l'exécution du plan EKIP' en la personne de Me François LEGRAND 6, place Saint-Vincent - BP 20085 - 40102 Dax.

2023\_4001\_618

## DÉPÔT DE L'ÉTAT DES CRÉANCES ET DU PROJET DE RÉPARTITION

(Dépôt du 20 septembre 2023)

**SARL L'AMBROISIE**, Résidence Horizon Océan II Quai de la Pêcherie, 40130 Capbreton, RCS Greffe de Dax 881 812

135. Restauration traditionnelle. L'état des créances complété par le projet de répartition prévu par l'article L 644-4 du code de commerce est déposé au greffe. Tout intéressé peut contester ledit état devant le juge-commissaire dans un délai d'un mois à compter de la présente publication.

2023\_4001\_623

## CONVERSION EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 13 septembre 2023)

**SAS NSN**, 8 Résidence les Ortolans Allée de la Chapelle, 40150 Soorts-Hossegor, RCS Greffe de Dax 531 153 716. Activités des sièges sociaux. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur Selas Guérin Et Associées En La Personne De Me Hélène Branchu Bord 2, rue du 49<sup>ème</sup> Ri - BP 8278 - 64182 Bayonne Cedex.

2023\_4001\_615

## TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MONT-DE-MARSAN

Par jugement en date du 14 Septembre 2023, le Tribunal judiciaire de Mont de Marsan a ouvert une procédure de LIQUIDATION JUDICIAIRE à l'égard de : Catherine FERREIRA, demeurant 17 avenue de Wolsack - 40200 MIMIZAN. A ordonné la publicité dudit jugement. Les créanciers sont priés de

déclarer leurs créances entre les mains de : SELARL 7 bis place de Saint-Louis 40000 MONT DE MARSAN au plus tard dans les DEUX MOIS de l'insertion qui paraîtra au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales avec une déclaration des sommes réclamées, accompagnée d'une bordereau récapitulatif des pièces produites.

Pour extrait,

Fait à Mont de Marsan le 14 Septembre

Le Greffier

L23AL04416

Par jugement en date du 14 Septembre 2023, le Tribunal judiciaire de Mont de Marsan, a ouvert une procédure de REDRESSEMENT JUDICIAIRE - à l'égard de : Michel BALLESTER, demeurant 18 impasse Delcor - 40000 MONT DE MARSAN. A ordonné la publicité dudit jugement. Les créanciers sont priés de déclarer leurs créances entre les mains de : SELARL EKIP' 7 bis place Saint-Louis 40000 MONT DE MARSAN, au plus tard dans les DEUX MOIS de l'insertion qui paraîtra au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales avec une déclaration des sommes réclamées, accompagnée d'un bordereau récapitulatif des pièces produites.

Pour extrait,

Fait à Mont de Marsan, le 14 septembre 2023

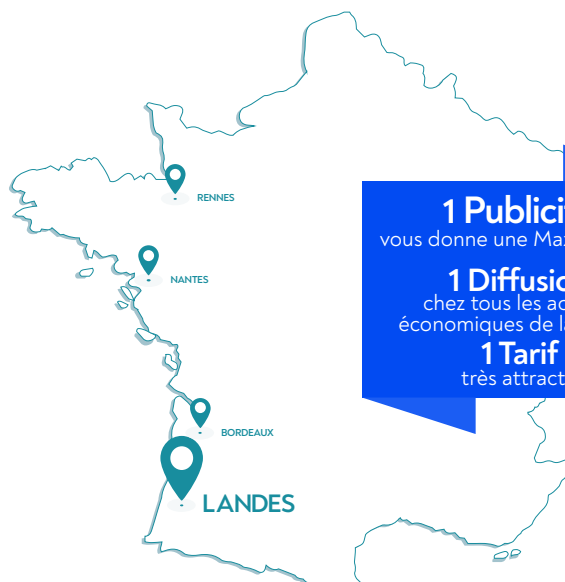
Le Greffier

L23AL04419

## LES ANNONCES LANDAISES

SE CHARGENT DE VOTRE PUBLICITÉ

LA PARUTION DANS NOTRE JOURNAL TOUS LES SAMEDIS



1 Publicité vous donne une Maxi visibilité

1 Diffusion chez tous les acteurs économiques de la région

1 Tarif très attractif

POUR VOTRE COMMUNICATION PUBLICITAIRE

Tél. 05 56 52 32 13

publicite@echos-judiciaires.com

WWW.ANNONCES-LANDAISES.COM



# TENDANCES BOURSE



**SÉBASTIEN  
HÉNIN**

Directeur de la Gestion Privée  
Alienor Capital

INDICES ACTIONS							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	7 282,12	1,6%	12,5%	20,1%	7 577,00	6 594,57	France
SBF 120	5 541,64	1,6%	11,4%	18,4%	5 764,67	5 063,88	France
EURO STOXX 50	4 242,70	0,7%	11,8%	21,2%	4 471,31	3 856,09	Europe
S&P 500	4 443,95	1,7%	15,7%	14,0%	4 588,96	3 808,10	USA
NASDAQ 100	15 191,23	3,4%	38,9%	27,1%	15 841,35	10 741,22	USA
FOOTSIE 100	7 660,20	5,5%	2,8%	5,9%	8 014,31	7 256,94	Royaume-Uni
DAX 30	15 664,48	0,6%	12,5%	22,3%	16 469,75	14 069,26	Allemagne
SMI	11 068,70	2,1%	3,2%	4,3%	11 595,25	10 516,40	Suisse
NIKKEI	33 242,59	5,7%	27,4%	20,6%	33 753,33	25 716,86	Japon
SSE COMPOSITE	3 124,96	-0,2%	1,2%	0,3%	3 395,00	3 064,08	Chine
VALEURS RÉGIONALES							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Rendement 2022
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
AELIS FARMA	13,75	-0,4%	1,6%	29,5%	14,28	13,54	-
AIR MARINE	1,07	0,0%	0,0%	0,0%	1,07	1,07	-
ASHLER ET MANSON	3,40	-5,6%	-25,1%	15,6%	4,58	3,40	-
BLUE SHARK PS	3,78	0,0%	0,0%	0,0%	3,78	3,78	-
CERINNOV GROUP	2,57	-33,9%	125,8%	123,1%	4,20	1,12	-
CHEOPS TECHNOLOGY	67,50	2,3%	15,4%	1,6%	67,50	54,00	2,2%
DOCK.PETR.AMBES AM	460,00	-3,8%	-3,0%	4,5%	530,00	458,00	8,3%
EAUX DE ROYAN	86,50	-2,8%	4,8%	3,6%	94,00	76,50	7,1%
EUROPLASMA	0,02	-78,6%	-97,8%	-99,7%	2,38	0,02	-
FERMENTALG	0,61	-1,1%	-60,1%	-73,7%	1,66	0,60	-
GASCOGNE	3,90	-3,7%	-12,8%	21,1%	4,48	3,86	-
GPE BERKEM	3,44	-17,9%	-28,9%	-56,7%	7,12	3,40	-
GPE PAROT (AUTO)	2,20	4,8%	2,8%	20,5%	2,21	1,74	-
HYDROGENE DE FRANCE	15,92	-7,1%	-23,8%	-38,8%	22,70	13,50	-
HUNYVERS	15,00	1,7%	26,6%	35,1%	15,85	11,90	-
I.CERAM	3,14	-41,9%	-69,2%	-72,7%	13,95	3,14	-
I2S	5,15	-8,8%	-15,6%	-18,9%	6,45	5,15	2,7%
IMMERSION	2,28	-16,2%	-10,9%	-60,0%	4,60	2,28	-
IMPLANET	0,11	-24,4%	-32,5%	-38,1%	0,26	0,11	-
KLARSEN DATA	3,69	-1,1%	139,6%	69,7%	3,86	1,47	-
LECTRA	26,60	-6,0%	-24,4%	-10,7%	40,70	25,70	1,8%
LEGRAND	87,50	-1,8%	16,9%	26,3%	93,00	75,22	2,2%
MON COURTIER ENERGIE	9,07	-4,1%	-	-	9,70	9,65	-
MULTIMICROCLOUD	0,09	-52,6%	-77,5%	#DIV/0!	0,44	0,08	-
O SORBET D'AMOUR	2,44	0,0%	101,7%	10,9%	2,46	1,20	-
OENEO	13,95	2,2%	-0,4%	-10,0%	15,50	12,85	2,5%
POUJOLAT	23,90	-8,1%	-14,0%	5,1%	32,60	22,80	-
SERMA TECH.	430,00	0,0%	0,0%	31,9%	430,00	428,00	-
UV GERMI	5,00	3,1%	51,5%	13,9%	6,20	3,40	-
VALBIOTIS	5,60	21,2%	55,6%	-4,4%	5,70	3,00	-



**GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS  
ET GESTION DE FONDS**

18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : 05 56 81 17 22  
www.alienorcapital.com

Sources : Euronext, Banque de France, CPoR

« Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »

# ARTELANDES L'ART POUR TOUS

Le collectif d'artistes Artelandes s'installe dans un local à Amou et développe son activité d'artothèque visant à rendre l'art accessible à tous en milieu rural.

Par Anne TAUTOU



**C'**est une nouvelle étape et pas des moindres pour ce collectif d'artistes des Landes et des Pyrénées-Atlantiques. En juin, il a emménagé dans un local mis à disposition par la commune d'Amou. « C'est une grande chance pour nous. On peut dorénavant présenter les œuvres en location qui n'étaient jusqu'alors visibles que sur notre catalogue en ligne, et organiser des stages et des ateliers. Et bientôt, nous aurons un espace de 70 m<sup>2</sup> rénové par la ville grâce au programme Petites villes de demain », indique l'artiste Nancy Lopez à l'origine du projet. En 2018, elle a l'idée de monter une artothèque virtuelle pour louer des tableaux et sculptures, avec un triple objectif : faire connaître les artistes locaux, leur assurer un minimum de revenus et rendre l'art accessible à des « publics éloignés du monde traditionnel des arts plastiques ».

## LE RELAIS DES MÉDIATHÈQUES

Aujourd'hui, le collectif se compose de 60 adhérents parmi lesquels 44 artistes de toutes disciplines. Artelandes organise aussi des expositions en médiathèques, galeries municipales ou associatives et



travaille depuis janvier avec la médiathèque du Pays morcenais. « Elle loue nos œuvres pour les mettre en prêt. Ainsi elle n'a pas besoin de se créer un fonds d'art et en plus, nous renouvelons le catalogue régulièrement. On espère développer ce type de partenariat avec d'autres établissements. »

En parallèle, soutenue par le Crédit Agricole (3 000 euros), la région Nouvelle-Aquitaine (2 000 euros), l'Agence régionale de santé (1 500 euros) et la communauté de communes Coteaux et Vallées des Luys (600 euros), l'association a créé une exposition itinérante multi-sensorielle qu'elle présentera à l'automne à l'Ehpad La Chênaie de Saint-Vincent-de-Tyrosse et à la galerie municipale d'Aire-sur-l'Adour.

[www.artelandes.fr](http://www.artelandes.fr)